

Le Centre Public
d'Action Sociale de
Molenbeek-Saint-Jean



Domaines d'actions



Édition 2012

Table des matières

		Pages
EDITORIAL		4
1. Introduction		5
2. Objectifs et fonctionnement du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean		
	2.1 Missions	6
	2.2 Le Conseil de l'Action Sociale	7
	2.3 Service social général	8
	2.4 Service ombuds	9
3. Le budget		
	3.1 Droit à l'intégration sociale	10
	3.2 Aide sociale équivalente	11
	3.3 Trajet d'intégration sociale	12
	3.4 Montants des aides	12
	3.5 Aides financières complémentaires	13
	3.6 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS	13
	3.7 Gestion et Médiation de Dettes	14
4. La santé		
	4.1 Accès aux soins	16
	4.1.1 Carte médicale	16
	4.1.2 Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux	17
	4.2 Maisons et centres médicaux	18
	4.2.1 Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2 La Médicale Avicenne	18
	4.2.3 Norman Bethune	18
	4.2.4 De Brug - La Passerelle	19
	4.2.5 Le Renfort	19
	4.2.6 Le Maritime	20
	4.2.7 Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8 Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9 Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.10 Dental Clinics	21
	4.2.11 Foyer - Centre de soins prénatals	22
	4.2.12 Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22
	4.2.13 Centre dentaire du Karreveld	22
	4.2.14 Médinuit	23
	4.3 D'ici et d'Ailleurs	23
	4.4 Antenne du projet LAMA	24
	4.5 Le Pont	24
	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
	4.7 Office de la Naissance et de l'Enfance	25
5. Grand Age		
	5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	26
	5.2 Aide à Domicile	28
	5.3 Centre de Rencontre Marie-José	29
	5.4 Maisons Kangourou	30
	5.5 Infor-Homes et Home-Info	31
6. Jeunesse		
	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.2 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	6.3 L'Oranger	34
	6.4 La Goutte d'Huile	34
	6.5 Notre Coin de Quartier	35
	6.6 Le Centre de Formation Foyer	35
	6.7 T-Impact	35

		Pages
7. Formations et emploi		
7.1	Cellule Études et Formations	36
7.2	Cellule Emploi	37
7.3	Cellule Article 60	37
7.4	Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues	38
7.5	A Vos Services	39
7.6	Greenworks	39
7.7	Mission Locale de Molenbeek	40
7.8	Molenbeek Formation	41
7.9	Agence Locale pour l'Emploi	41
7.10	Guichet d'Économie Locale de Molenbeek	42
7.11	Lire et Ecrire	42
7.12	Centre de Formation Bonnevie	43
7.13	Formation Insertion Jeunes	43
7.14	JES	44
7.15	Le Piment	45
7.16	Antenne Actiris	45
7.17	Atelier Groot Eiland VZW	45
8. Epanouissement social		
8.1	Service Culture et Loisirs	46
8.2	Espaces informatiques	47
8.3	Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	47
8.4	Molenbeek-CLES-Sport	48
8.5	SAMPA	48
8.6	Amphora ASBL	48
8.7	La Porte Verte - Snijboontje	49
8.8	Solidarité Savoir	49
8.9	Caritas Molenbeek	50
8.10	Randstad	50
8.11	De Welvaartkapoen	51
8.12	Foyer VZW	51
8.13	Centre Régional d'Intégration Foyer	52
8.14	Archipel - Welkom	53
9. Logement		
9.1	Maison d'accueil "Le Relais"	54
9.2	Cellule Logement	55
9.3	Agence Immobilière Sociale - La MAIS ASBL	55
9.4	Origine et Habitat : mode d'emploi	56
9.5	SCRL "Le Logement Molenbeekois"	56
9.6	La Rue	57
9.7	Maison de Quartier Bonnevie	57
10. Énergie		
10.1	Cellule de Prévention en Énergie	58
10.2	Le Crédit Énergie	59
11. Aide en nature		
11.1	Déma-R-âges	60
11.2	Snijboontje	61
11.3	Restaurant "Les Uns et les Autres"	61
11.4	Oxfam-Solidarité	62
12. Conclusion		
		63
Index		
		64
Glossaire et coordonnées générales du CPAS		
		73

Éditorial

Cher citoyen,

Les modalités de production des politiques sociales ont évolué en fonction des missions de l'État, dont celle de l'action sociale du CPAS est d'aider chacun à mener une vie plus épanouissante et plus indépendante. L'objectif est de contribuer à l'amélioration du bien-être individuel et des conditions de vie des citoyens, de prévenir l'exclusion sociale, d'accroître la cohésion sociale, de contrer et de prévenir la pauvreté.

La diffusion des informations et des fonctions du CPAS comme organisme essentiel dans l'élaboration et l'exécution des missions de coordination sociale, de protection sociale et de redistribution des revenus s'avère indispensable.

"Informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie", est un élément majeur dans la conduite de l'action publique moderne, tel que l'ordonne la Loi organique des CPAS (Art.60 bis). Ce devoir d'information est accompli par la publication de cette brochure destinée aux citoyens, usagers ou non du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

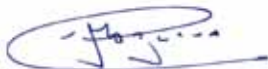
Notre commune foisonne d'initiatives sociales, publiques ou privées, qui ne cessent de se développer et de se transformer pour essayer de répondre au mieux aux besoins de la population. Cette richesse demeure trop souvent méconnue.

Cette brochure a donc pour objectif de permettre au citoyen de trouver aisément son chemin dans cette abondante offre de services.

L'importance et la variété de l'offre ne permettraient d'ailleurs pas aux auteurs d'être exhaustifs. Ils ont dû faire des choix et ont privilégié une option originale de présenter côte à côte services du CPAS et initiatives associatives lorsqu'ils œuvraient dans le même domaine. Option symboliquement originale car elle veut dépasser les anciens clivages stériles, voire les oppositions, entre l'action des pouvoirs publics et celle des ASBL.

Nous saisissons d'ailleurs l'occasion de rendre ici hommage aux travailleurs des divers services du CPAS qui, au quotidien et loin des projecteurs médiatiques, fournissent un travail de qualité au bénéfice de nos concitoyens. Travail difficile et insuffisamment valorisé sans lequel nombre de personnes précarisées ne verraient aucune issue à leurs difficultés.

Christian Magérus,



Le Président du CPAS
de Molenbeek-Saint-Jean

Philippe Moureaux,



Le Bourgmestre
de Molenbeek-Saint-Jean

1. Introduction



Au cours de ces dernières années, les missions du Centre Public d'Action Sociale de Molenbeek-Saint-Jean n'ont cessé de s'accroître et de gagner en importance ; elles sont devenues bien plus que l'octroi du revenu d'intégration.

De fait, une des priorités de la politique sociale menée par le Centre est aujourd'hui l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente.

Le Centre poursuit des efforts pour garantir à ses usagers deux dimensions fondamentales de la

citoyenneté et de la dignité humaine : la participation à la vie collective et l'épanouissement au sens large. A cela s'ajoute une mise en œuvre des actions visant le maintien à domicile de la personne âgée, notamment par un service des repas à domicile du CPAS, le développement du service d'Aide à Domicile ainsi que des actions intergénérationnelles. Enfin, le Centre poursuit ses initiatives dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et ce, pour tous les bénéficiaires.

Le CPAS ne peut, malgré la gamme étendue de services offerts, répondre à l'ensemble des besoins des habitants de la commune. C'est pour cette raison que l'institution a développé des collaborations avec des initiatives sociales communales ou privées qui complètent ses champs d'actions.

Cette brochure se veut un guide pour présenter les services du Centre Public d'Action Sociale s'adressant au public, mais aussi certaines associations molenbeekaises proches du CPAS avec lesquelles des conventions ou collaborations étroites sont établies. Nous espérons, grâce à cette brochure, aider à orienter le lecteur voulant faire appel à ces différents services.



2. Objectifs et fonctionnement du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean

2.1 Missions

“Toute personne a droit à l’aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine.”
(Article premier de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976)

Afin de permettre à chacun de mener une existence conforme à la dignité humaine et donc d’assurer le droit à l’aide sociale, un Centre Public d’Action Sociale (CPAS) a été créé dans chaque commune de Belgique.

Les règles fondamentales de la mission et du fonctionnement des CPAS ont été fixées dans trois lois principales :

- la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS;
- la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976;
- la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l’intégration sociale.

L’aide sociale et le droit à l’intégration sociale sont les moyens mis en œuvre par le législateur pour que chacun trouve, ou retrouve, la dignité humaine.

“Le Centre Public d’Action Sociale a pour mission d’assurer aux personnes et aux familles l’aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative ou curative, mais encore une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique”. (Article 57, §1, de la loi organique des CPAS)

L’aide fournie par les CPAS peut donc viser à soigner, guérir ou prévenir ou encore être de nature matérielle, sociale, médicale ou psychologique.

Elle va de l’aide financière à la mise à l’emploi, en passant par les aides à domicile, les admissions en maison de repos ou en maison d’accueil, la médiation des dettes ou encore l’aide psychosociale ou juridique. Le CPAS examine toute demande d’aide sociale et propose les moyens les plus appropriés pour les satisfaire.

2.2 Le Conseil de l'Action Sociale

Chaque CPAS est géré par un Conseil de l'Action Sociale.

Les membres du Conseil de l'Action Sociale sont élus par le Conseil communal tous les six ans après les élections communales.

A Molenbeek-Saint-Jean, le Conseil de l'Action Sociale se répartit entre divers organes spécialisés dont le Bureau Permanent, qui s'occupe des affaires courantes, et le Comité Spécial du Service Social, qui prend les décisions concernant les demandes d'aides.

Le Conseil de l'Action Sociale à Molenbeek-Saint-Jean compte 13 membres et est dirigé par le Président qui est élu au sein du Conseil.

Le Président, actuellement Monsieur Christian Magérus, dirige les activités du CPAS et est chargé de faire exécuter les décisions. Il représente le CPAS dans les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Sous l'autorité du Conseil, sont placés le Secrétaire et le Receveur. Le Secrétaire du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est actuellement Madame Tina Martens et le Receveur Madame Germaine De Villé.

Le Secrétaire dirige l'administration. Il est le chef du personnel. Il assiste sans voix délibérative aux réunions du Conseil. Le Secrétaire veille au respect des lois dans les décisions prises par le CPAS et signe avec le Président tous les documents émanant du Centre.

Le Receveur, lui, est chargé d'effectuer les recettes et d'acquitter les dépenses du CPAS. Il assure la gestion du patrimoine du CPAS.

En outre, plus de 600 employés travaillent au bon fonctionnement du CPAS: des assistants sociaux, des infirmiers, des agents administratifs...

En janvier 2012, le Conseil de l'Action Sociale de Molenbeek-Saint-Jean se composait comme suit :

- Monsieur Christian Magérus, Président
- Monsieur Marc Dumont, Membre
- Madame Dina Bastin, Membre
- Monsieur Alain Bultot, Membre
- Monsieur Joris Claessens, Membre
- Madame Arlette De Backer, Membre
- Monsieur Pascal Gardinal, Membre
- Monsieur Azeddine Lizani, Membre
- Monsieur Lazare Mbulu Azanga, Membre
- Monsieur Luc Vanbutsele, Membre
- Monsieur Roland Vandenhove, Membre
- Monsieur Serge Verstraeten, Membre
- Madame Tania Dekens, Membre

2.3 Service social général

Informations pratiques

- **Coordonnées générales du CPAS:**
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.53.11
Fax: 02/412.53.53
- Le service social du CPAS est accessible du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet-août, ouvert de 7h à 14h)
- **Secteur Osseghem**
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.53.46
Fax: 02/412.53.85
- **Secteur Historique**
Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.47.70
Fax: 02/412.47.77
- **Secteur Duchesse**
Rue Delaunoy, 58-60
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/563.26.41
Fax: 02/563.26.90
- **Secteur Maritime**
Rue Vandenboogaerde, 64-66
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/421.32.70
Fax: 02/421.32.71
- **Secteur Haut**
Rue de la Vieillesse Heureuse, 2A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/481.99.95
Fax: 02/481.99.99
- **Secteur Gosselies**
Rue de Gosselies, 8
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/563.48.10
Fax: 02/563.48.11

Le service social du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est organisé sur base sectorisée **en fonction du lieu de résidence du demandeur.**

Les travailleurs sociaux sont répartis en 6 secteurs:

- secteur Osseghem;
- secteur Historique;
- secteur Duchesse;
- secteur Maritime;
- secteur Haut;
- secteur Gosselies.

Pour savoir à quel secteur le demandeur doit s'adresser et qui est son assistant social, il suffit de téléphoner au numéro général du CPAS (02/412.53.11).

Un service de garde est également assuré chaque jour ouvrable afin que les situations urgentes soient traitées rapidement.



2.4 Service ombuds

Le service ombuds du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est chargé du recueil et du suivi des réclamations du public. Il a comme missions de faire la médiation entre les usagers du CPAS et l'administration, ainsi que d'améliorer les pratiques à l'intérieur de l'institution. Mais attention, l'Ombuds est une autorité de dernier recours qui intervient lorsque les différents recours internes ont été épuisés.

Le service ombuds s'adresse à l'utilisateur qui s'estime lésé par une erreur, une illégalité, une mauvaise volonté, un excès de zèle, un défaut d'action ou un manque de qualité des services.

Pour introduire une plainte, l'utilisateur doit adresser une réclamation écrite au service ombuds en communiquant ses coordonnées personnelles, l'objet de sa plainte et le déroulement des faits.

Informations pratiques

- Les plaintes écrites doivent être envoyées ou déposées au:
- **Service ombuds**
CPAS de Molenbeek-Saint-Jean
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean

3. Le budget



3.1 Droit à l'intégration sociale

Le droit à l'intégration sociale, anciennement appelé minimum de moyens d'existence (minimex), se concrétise soit par un emploi, soit par un projet individualisé d'intégration sociale (sous forme de contrat), soit par l'octroi du revenu d'intégration.

Pour pouvoir bénéficier du droit à l'intégration sociale, le demandeur doit simultanément remplir les conditions suivantes :

1. **La nationalité** : être belge, ou apatride, ou réfugié reconnu, ou encore être étranger inscrit au registre de la population (c'est-dire être établi), ou encore être citoyen de l'Union européenne (ou membre de sa famille) qui bénéficie d'un droit de séjour de plus de trois mois.
2. **L'âge** : être majeur, ou mineur émancipé par le mariage, ou mineur célibataire avec charge d'un ou plusieurs enfants, ou encore mineure enceinte.
3. **Le lieu de résidence** : résider en Belgique de manière habituelle, permanente et légale.
4. **Des ressources insuffisantes** : ne pas disposer de ressources suffisantes. Le demandeur ne peut pas y prétendre et n'est pas en mesure de se les procurer, soit par ses efforts personnels, soit par d'autres moyens. Le CPAS calcule les ressources de la personne conformément à la réglementation. Dans certains cas, les ressources des personnes cohabitantes sont prises en compte.

5. **La disposition au travail:** prouver sa disposition à travailler, à moins que des raisons de santé ou d'équité n'en empêchent le demandeur. Une spécificité est prévue pour les jeunes de moins de 25 ans : s'ils acceptent un contrat individualisé d'intégration sociale, ils rempliront cette condition de "travail". Ce contrat peut porter sur un travail, une formation, des études...
6. **Épuisement des droits aux prestations sociales:** faire valoir les droits aux prestations dont la personne pourrait bénéficier en vertu de la législation sociale (ex. : pension, allocations de chômage).
7. **Épuisement des droits aux aliments:** dans ce cas, le CPAS peut contraindre le demandeur à faire valoir ses droits à l'égard des personnes qui lui doivent des aliments (conjoint, ex-conjoint, parents, enfants).

3.2 Aide sociale équivalente

L'aide sociale équivalente au revenu d'intégration est une aide financière que le CPAS octroie aux personnes qui n'ont pas droit au revenu d'intégration sociale (car elles ne remplissent pas toutes les conditions requises), mais qui sont dans une situation de besoin similaire.

Deux conditions doivent obligatoirement être remplies pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale équivalente:

1. **Résidence en Belgique:** le demandeur doit avoir sa résidence habituelle et effective sur le territoire belge et y être autorisé au séjour.
2. **État de besoin:** le demandeur doit être en état de besoin ; c'est-à-dire qu'il n'est pas en mesure de se loger, se nourrir, se vêtir, d'assurer son hygiène ou d'avoir accès aux soins de santé.

L'aide financière équivalente peut également être liée à certaines conditions visées par la loi concernant le droit à l'intégration sociale :

1. **La disposition au travail:** la personne doit prouver sa disposition à travailler par une inscription comme demandeur d'emploi, par des recherches régulières de travail, etc., à moins que des raisons de santé ou d'équité ne l'en empêchent.
2. **Épuisement des droits aux prestations sociales:** il faut faire valoir les droits aux prestations dont la personne pourrait bénéficier en vertu de la législation sociale (ex.: pension, allocations de chômage).
3. **Épuisement des droits aux aliments:** dans ce cas, le CPAS peut contraindre le demandeur à faire valoir ses droits à l'égard des personnes qui lui doivent des aliments (conjoint, ex-conjoint, parents, enfants).
4. **Projet individualisé d'intégration sociale:** le CPAS peut demander au demandeur de signer un contrat appelé « projet individualisé d'intégration sociale ». Ce projet peut porter par exemple sur le suivi d'études, le suivi d'une formation, des démarches pour trouver un emploi, etc.

3.3 Trajet d'intégration sociale

Le trajet d'intégration sociale du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a été structuré en différentes étapes successives afin de soutenir au mieux les demandeurs d'aide.

Le trajet commence par un entretien avec l'assistant social qui détermine si la personne répond à la condition de disposition à travailler. Si le besoin se fait ressentir, l'usager est orienté vers des cours d'alphabétisation ou de langues (français ou néerlandais).

Ensuite, le bénéficiaire est reçu par le facilitateur de projet qui l'aide à déterminer son projet d'intégration. Au terme de cet entretien, il se charge alors d'orienter l'usager vers le dispositif le plus adéquat :

- soit vers la cellule Études et Formations qui accompagne les bénéficiaires dans leur parcours d'études ou de formation;
- soit vers la cellule Emploi qui aide les usagers dans leur recherche active d'emploi.

3.4 Montants des aides

Les montants du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente sont identiques. Ils varient en fonction de la situation familiale de la personne.

Catégories	Montants maxima par mois (*)	
Personne vivant avec une famille à sa charge	€1026,91	Outre l'indexation, les montants du revenu d'intégration font régulièrement l'objet d'une planification de revalorisation. (*) : Montants arrêtés au 1 ^{er} septembre 2011
Personne isolée	€770,18	
Personne cohabitant avec une ou plusieurs personnes	€513,46	

3.5 Aides financières complémentaires

Dans certains cas, le CPAS peut éventuellement octroyer des aides financières complémentaires aux personnes nécessiteuses:

- intervention dans le paiement des factures de gaz, d'électricité et d'eau;
- prime d'installation pour l'achat de meubles ou d'appareils électroménagers;
- intervention dans les frais paramédicaux;
- intervention dans l'achat de fournitures scolaires;
- etc.

Par ailleurs, il existe un fonds, le fonds social mazout, qui intervient dans le paiement de la facture de mazout des personnes en situation difficile.

Toute demande d'aide financière complémentaire peut être introduite auprès de votre assistant social et sera examinée au cas par cas par le CPAS.

3.6 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS

Si quelqu'un rencontre des difficultés et veut introduire une demande d'aide au CPAS, il doit prendre rendez-vous avec un travailleur social du CPAS de la commune où il réside.

Ainsi, le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean n'est compétent, sauf exception, que pour les personnes résidant effectivement à Molenbeek.

Un rendez-vous est alors donné au demandeur. Lors de cet entretien, l'assistant social examine la demande d'aide et informe la personne de ses droits et obligations. Le demandeur doit en échange fournir tous les éléments nécessaires à l'enquête sociale. Attention, si des renseignements inexacts ou incomplets sont donnés volontairement au CPAS, l'aide accordée pourrait être suspendue ou supprimée et, le cas échéant, récupérée.

Après le premier entretien, la personne recevra un accusé de réception qui lui servira de preuve qu'une demande d'aide a été introduite.

Sur base de ces informations, le travailleur social constitue un rapport qu'il soumet au Comité spécial du Service social. Le Comité prend alors une décision sur la demande d'aide. Notons que le demandeur du revenu d'intégration a le droit d'être entendu le jour de l'examen de son dossier.

Une décision doit être prise dans les 30 jours qui suivent la demande. Elle doit ensuite être notifiée (c'est-à-dire communiquée officiellement) dans les huit jours.

Si le demandeur n'est pas d'accord avec la décision du CPAS ou si elle n'a pas été prise dans le délai imposé, un recours peut être introduit auprès du Tribunal du Travail dans les trois mois à partir de la date de la notification ou à partir de la constatation de l'absence de décision.

3.7 Gestion et Médiation de Dettes

Le service Gestion et Médiation de Dettes du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean apporte une aide aux personnes résidant dans la commune qui sont déjà aidées par le service social général ou qui sont en difficultés de paiement de leurs factures d'énergie (gaz, électricité) et/ou d'eau.

Le médiateur de dettes réalise une enquête sociale (analyse de la situation socio-financière de la personne, établissement d'un budget, examen des dettes) et détermine la stratégie d'intervention la plus adéquate (plan de paiement, octroi du statut de « client protégé », prise en charge financière, accès à l'épicerie sociale...).

Il agit en tant qu'intermédiaire neutre entre la personne aidée et ses créanciers.

La personne aidée collabore activement au processus de médiation en donnant toutes les informations nécessaires ou utiles, en respectant les éventuels plans de paiement convenus, en modifiant le cas échéant les attitudes qui ont contribué à son surendettement.

Le service collabore avec l'ASBL Amphora, une épicerie sociale qui organise en outre des activités de prévention du surendettement (ateliers de consommateurs), ainsi qu'avec la cellule de Prévention en Énergie du CPAS.

Le service n'octroie pas de prêt d'argent et ne pratique pas la médiation judiciaire (règlements collectifs de dettes).

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet-août, ouvert de 7h à 14h)
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.47.86
Fax: 02/412.47.77
- Agréé et subventionné par la COCOM (numéro d'agrément: MD/S 1.12)



4. La santé



4.1 Accès aux soins

4.1.1 Carte médicale

Le CPAS peut, après enquête, octroyer une carte médicale aux personnes qui remplissent certaines conditions:

- être majeur;
- résider à Molenbeek-Saint-Jean;
- nécessiter des soins de santé importants (certificat médical requis);
- disposer de faibles revenus;
- être en ordre de mutuelle (ou apporter la preuve que la demande a été faite).

L'octroi de la carte médicale est en outre lié à la signature de la procuration "Maximum à Facturer" et à l'ouverture d'un "Dossier Médical Global" chez un médecin généraliste conventionné avec le CPAS.

La carte médicale est nominative et est octroyée pour une durée déterminée renouvelable. Elle peut être retirée à tout moment si les conditions d'octroi ne sont plus réunies ou en cas d'abus avéré.

Les bénéficiaires peuvent être soumis au contrôle du médecin conseil du CPAS.

Elle offre notamment des avantages:

- lors des consultations chez le médecin généraliste choisi par le titulaire parmi ceux qui sont conventionnés avec le CPAS;
- lors de la délivrance, à l'une des pharmacies conventionnées avec le CPAS, de certains produits prescrits par le médecin attitré ou faisant l'objet d'un bon de commande du CPAS;
- lors des consultations chez certains médecins spécialistes avec un réquisitoire du médecin attitré.

4.1.2 Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux

Les personnes en séjour irrégulier peuvent en cas de besoin solliciter le bénéfice de l'aide médicale urgente au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. L'octroi de cette aide est soumise aux conditions suivantes:

- résider à Molenbeek-Saint-Jean;
- être en situation d'indigence (c'est-à-dire être privés de ressources suffisantes);
- nécessiter des soins médicaux urgents (certificat à l'appui).

Cette aide couvre certains frais pharmaceutiques ainsi que des consultations chez des médecins et le cas échéant des hospitalisations. Le demandeur doit choisir un médecin et une pharmacie conventionnés avec le CPAS qui seront mentionnés sur sa carte médicale. Le bénéficiaire doit alors consulter ce médecin et ce pharmacien sinon les frais seront à sa charge.

Pour introduire une demande d'aide médicale urgente, la personne doit prendre rendez-vous avec un assistant social du service d'Aide Médicale Urgente (AMU). Lors de l'entretien, l'assistant social examine la demande d'aide et informe la personne de ses droits et obligations. La décision du CPAS, qui précise la durée de l'aide éventuelle, est ensuite communiquée par courrier.

Pour prolonger sa carte médicale, le demandeur doit se présenter auprès de l'assistant social avec un nouveau certificat médical au moins un mois avant la fin de l'aide.

Le service d'Aide Médicale Urgente oriente également les personnes vers des services extérieurs pouvant leur fournir d'autres types d'aide tout en garantissant le secret professionnel.

Informations pratiques

Cartes médicales:

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet-août: ouvert de 7h à 14h)
- Dans les antennes du CPAS

Guichet hospitalisation:

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h
- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.53.11
Fax: 02/412.53.53

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet-août, ouvert de 7h à 14h)
- Accueil sur rendez-vous à prendre sur place ou par téléphone
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.47.70
Fax: 02/412.47.77

4.2 Maisons et centres médicaux

Informations pratiques

- Consultations en médecine générale: du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (fermé le mardi de 12h à 14h)
- Kinésithérapie et ostéopathie sur rendez-vous
- Rue de la Savonnerie, 7
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/410.26.15
Fax: 02/ 410.16.29
- E-mail: vieuxmolenbeek@scarlet.be

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h et le mercredi jusqu'à 19h
- Consultations sans rendez-vous en médecine générale, dentisterie et kinésithérapie
- Boulevard Belgica, 41
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.-Fax. : 02/426.17.35

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- Rue Piers, 68
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.98.18
Fax: 02/414.34.37
- E-mail: mmbn@skynet.be

4.2.1 Maison médicale du Vieux Molenbeek

La maison médicale du Vieux Molenbeek, accessible aux plus démunis, offre des services en médecine générale, kinésithérapie et ostéopathie.

Outre les soins médicaux en cabinet et à domicile, la maison médicale organise des rencontres, des formations et des réunions à thèmes relatives à la santé, au bien-être et à l'accès aux soins.

4.2.2 La Médicale Avicenne

La Médicale Avicenne est un centre médical composé de médecins généralistes, dentistes et kinésithérapeutes. Tous pratiquent une médecine basée sur une relation humaine et personnalisée avec le patient dans le respect d'une confiance réciproque.

4.2.3 Norman Bethune

Norman Bethune est une maison médicale au forfait (inscription obligatoire pour les patients habitant dans un périmètre proche). Le patient en ordre de mutuelle ne paye plus les soins à la maison médicale: c'est la mutuelle qui verse tous les mois une somme pour couvrir les soins. Le patient a accès aux consultations du médecin généraliste, du kinésithérapeute et de l'infirmière. Les consultations chez le dentiste, l'orthodontiste et le psychothérapeute ne font pas partie du forfait.

La maison médicale organise également des projets de promotion de la santé (animations dans les écoles et les associations pour adultes du Vieux Molenbeek) et des activités pour les patients. Elle dispose aussi d'un service social.

4.2.4 De Brug – La Passerelle

La Passerelle est une maison médicale composée de médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers, diététiciens et promoteurs de la santé.

La maison médicale travaille avec le système de paiement forfaitaire qui résulte d'un accord entre la Passerelle, l'INAMI et les organismes assureurs. Les patients signent un contrat avec le centre qui reçoit un montant fixe des mutualités pour chaque personne qui adhère au système.

Les consultations sont dès lors gratuites pour les patients inscrits. Ils devront cependant payer la totalité de leurs honoraires sans intervention de la mutualité lorsqu'ils se font soigner par un médecin généraliste, kinésithérapeute ou infirmier en dehors de la maison médicale. Ce système n'inclut pas les dentistes qui sont encore payés à chaque consultation.

La Passerelle organise également des activités de prévention et de promotion de la santé pour la patientèle de la maison médicale et tous les habitants du quartier, souvent en collaboration avec d'autres associations.

4.2.5 Le Renfort

La maison médicale Le Renfort fait partie de l'association "Médecine pour le People" qui a pour objectif d'être accessible à tous.

Comme De Brug - La Passerelle (voir 4.2.4), le Renfort fonctionne avec le système de paiement forfaitaire, c'est-à-dire que les patients qui sont inscrits à la maison médicale se font soigner gratuitement par les trois médecins généralistes.

Informations pratiques

- Accueil : du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 19h (consultations sur rendez-vous)
- Service de garde pour les urgences: accessible 24 heures sur 24 week-ends et jours fériés inclus
- Rue des Étangs Noirs, 71
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/411.18.38
Fax: 02/411.46.44
- E-mail: charles.goethals@wgcdbrug.be

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, excepté le jeudi de 11h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Rue Comte de Flandre, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/411.11.03
Fax: 02/411.37.93
- E-mail: molenbeek@mplp.be

4.2 Maisons et centres médicaux

Informations pratiques

Centre médical "Le Maritime"

- Ouvert tous les jours de la semaine de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h
- Permanence le samedi de 10h à 12h pour les urgences
- Rue Vanderstichelen, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/428.97.67
Fax: 02/428.97.68
- E-mail: cmma@hotmail.com

Antenne "Le centre médical de l'Ouest"

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h
- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 114
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/414.20.00
Fax: 02/414.37.49
- E-mail: medcmo@hotmail.fr

Informations pratiques

- Consultations sur rendez-vous
- Boulevard du Jubilé, 73
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/425.18.94
Fax: 02/425.90.44
- E-mail: renaud.fulton@swing.be

4.2.6 Le Maritime

Le centre médical "Le Maritime" est composé de médecins généralistes, spécialistes en cardiologie et gastro-entérologie, chirurgien orthopédiste et dentistes, kinésithérapeutes, pédicure médicale, diététicienne et infirmière.

Ce centre fonctionne également au forfait (voir 4.2.4 pour plus d'explications) pour les soins infirmiers, la médecine générale et la kinésithérapie qui sont donc gratuits pour les personnes inscrites au centre médical (à condition d'être en ordre de mutuelle).

A noter que le centre médical a une antenne qui propose les mêmes consultations (sauf en dentisterie et en médecine spécialisée) et fonctionne de manière identique, mais avec une psychologue en plus (voir, ci-contre, le centre médical de l'Ouest).

4.2.7 Centre médical "Fulton"

Le centre médical "Fulton" propose des consultations sur rendez-vous en médecine générale, pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, imagerie médicale et dentisterie.

4.2.8 Centre médical "Delaunoy"

Le centre médical "Delaunoy" dispense de nombreux soins en médecine générale, dentisterie et dans les spécialités nez gorge oreilles, neurologie, radiologie, gynécologie, chirurgie, etc. Les patients peuvent également se rendre au centre médical pour des prises de sang et des séances de kinésithérapie.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 16h à 18h et le samedi de 9h à 11h
- Rue Delaunoy, 90
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.65.89
Fax: 02/465.23.10
- E-mail: caespatrick@hotmail.com
ou kobeissik@yahoo.fr

4.2.9 Centre médical de Molenbeek

Le centre médical de Molenbeek propose des soins en médecine générale, dentisterie, ainsi que dans des spécialités comme la cardiologie, la pneumologie et l'O.R.L. (nez gorge oreilles).

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 15h à 18h
- Rue Doyen Fierens, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.87.68
Fax: 02/241.66.85
- E-mail: caespatrick@hotmail.com
ou kobeissik@yahoo.fr

4.2.10 Dental Clinics

Dental Clinics est un centre dentaire pratiquant toutes les disciplines de la dentisterie (par exemple prothèses, orthodontie). Les patients sont accueillis en français, néerlandais, anglais, arabe, arménien et russe.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 10h à 15h
- Boulevard Belgica, 38
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/428.66.60
Fax: 02/428.66.61
- E-mail: info@dentalclinics.be

4.2 Maisons et centres médicaux

Informations pratiques

- Consultations pré- et postnatales sur rendez-vous: le jeudi matin et après-midi
Consultations 'Kind & Gezin' pour enfants sur rendez-vous: le lundi et le mercredi de 13h à 16h30
- Rue Mommaerts, 22
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.55.93
Fax: 02/414.16.97
- E-mail: rosemarie.occoffer@foyer.be
- Site Internet: www.foyer.be

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- Rue de Ribaucourt, 77
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/411.68.11
- E-mail: ouzzanezakia@hotmail.com

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h30 à 13h30
- Possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires
- Chaussée de Gand, 405
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.21.00 ou 0478/53.60.16
Fax: 02/410.56.41
- E-mail: jabbari28@gmail.com

4.2.11 Foyer - Centre de soins prénatals

Le centre de soins prénatals du Foyer est composé de deux médecins généralistes qui assurent des consultations prénatales.

4.2.12 Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt

Le centre médico-dentaire de Ribaucourt propose des consultations sur rendez-vous en médecine générale et dentisterie.

4.2.13 Centre dentaire du Karreveld

Au centre dentaire du Karreveld, quatre dentistes dispensent des soins en dentisterie et en chirurgie orthodontie.

4.2.14 Médinuit

Médinuit est un poste de garde de médecine générale à la disposition du public en semaine de 19h à 24h et les week-ends et jours fériés de 8h à 24h. L'association a pour buts de limiter le recours aux services d'urgences des hôpitaux et d'accroître l'accessibilité en médecine générale la nuit et le week-end dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.

Médinuit travaille en partenariat avec les soins spécialisés, l'aide médicale urgente et les soins ambulatoires.

Informations pratiques

- Ouvert en semaine de 19h à 24h, et les week-ends et jours fériés, de 8h à 24h
- Boulevard du Jubilé, 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/427.97.27
Fax: 02/427.32.15
- E-mail: info@medinuit.be
- Site Internet: www.medinuit.be

4.3. D'Ici et d'Ailleurs

Le centre "D'Ici et d'Ailleurs" offre des suivis psychothérapeutiques individuels et familiaux, des consultations d'ethnopsychiatrie, de logopédie et des visites à domicile. En outre, le centre élabore des projets de prévention et de recherche en santé mentale.

D'Ici et d'Ailleurs collabore avec les acteurs de terrain du réseau psychosocial, qui s'adressent à l'association notamment pour sa connaissance des modèles culturels d'autres pays.

Le centre s'adresse aux enfants, adolescents, adultes et familles de Molenbeek et des communes avoisinantes. Les langues parlées sont l'arabe, le bengali, le berbère, l'espagnol, l'hindi, le lingala, l'urdu et le turc. D'autres langues peuvent également être proposées sur demande.

Informations pratiques

- Permanences de lundi au vendredi de 9h à 17h
Possibilités de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- Rue Brunfaut, 18b
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.98.98
Fax: 02/414.98.97
- E-mail: info@dieda.be
- Site Internet: www.dieda.be
- Agréé comme service de santé mentale par la COCOF

4.4 Antenne du projet LAMA

Informations pratiques

- **Accueil + consultations :**
lundi de 14h à 17h, mardi de 9h30 à 12h30
et de 14h à 18h, mercredi de 13h à 17h,
jeudi de 16h30 à 19h
- Rue Ransfort, 16
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.51.61
Fax: 02/411.84.96
- E-mail: antennes@projetlama.be

L'Antenne du Projet Lama à Molenbeek-Saint-Jean propose une prise en charge thérapeutique pluridisciplinaire aux usagers de drogues et à leur famille. L'équipe est composée de médecins, de psychologues, d'assistants sociaux et d'éducateurs.

L'antenne est aussi active en matière de réduction des risques (échanges de seringues et distribution de matériel stérile, distribution de dépliants d'information sur les produits, etc.). En outre, des formations sont proposées aux professionnels qui sont confrontés à la problématique de la toxicomanie.

4.5 Le Pont

Informations pratiques

- Le service fonctionne tous les jours de la semaine de 9h à 17h, sur rendez-vous ou dans les lieux de détention
- Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.47
Fax: 02/422.06.27
- E-mail: n.boigelot@clescsbu.org

Le Pont est un service qui dépend de l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale (voir 6.1) et apporte de l'aide aux toxicomanes et à leur famille. Ce service, gratuit, offre un accompagnement psychosocial au consommateur de drogue, informe et sensibilise l'entourage de la personne dans le but d'améliorer la situation globale du toxicomane et la qualité de ses relations familiales.

Le Pont n'assure pas de prise en charge médicale ou de sevrage, en cela son action peut être complémentaire de toute autre intervention de centres d'aide aux toxicomanes qui prennent l'aspect curatif en charge. Le service s'adresse aussi aux personnes incarcérées et Le Pont va régulièrement visiter les détenus toxicomanes dans le cadre d'un suivi intensif.

Désormais, le service est également ouvert à tout Molenbeekois éprouvant des difficultés psychosociales.

4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes

La mission du planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes est la prévention et l'éducation de la population en matière de santé. Son objectif est de promouvoir tout ce qui peut concourir à la parentalité responsable, en informant et en mettant à disposition des moyens contraceptifs appropriés et un suivi gynécologique de qualité.

L'antenne de Molenbeek propose des consultations gynécologiques avec ticket modérateur pour les personnes en règle de mutuelle. Les consultations sont assurées par deux médecins généralistes habilités à guider les patientes pour le suivi de la contraception, le dépistage des IST, la ménopause, etc.

Les personnes qui ont un contrat avec une maison médicale à forfait doivent payer le prix plein (risque de non remboursement).

4.7 Office de la Naissance et de l'Enfance

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est l'organisme de référence de la Communauté française pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère, au soutien à la parentalité et à l'accueil de l'enfant.

Les deux fonctions de base de l'ONE sont :

- l'accompagnement des jeunes enfants et de leur famille par le biais de consultations ONE effectuant des examens de santé préventifs et les équipes SOS Enfants prévenant et traitant les cas de maltraitance des enfants;
- l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des institutions ou services.



Informations pratiques

- Consultations :
jeudi de 9h45 à 11h15 sans rendez-vous
et de 13h30 à 15h sans rendez-vous
- Chaussée de Gand, 122
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/414.94.53
- E-mail: planningrosa@fmsb.be
- Site Internet: www.femmesprevoyantes.be
- Siège situé rue du Midi 118 à 1000 Bruxelles

Informations pratiques

- E-mail : info@one.be
- Site Internet: www.one.be

Consultations pour enfants:

- Rue de Geneffe, 14-16
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/411.52.29
- Avenue Brigade Piron, 144
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/410.64.98
- Rue Delaunoy, 163
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/410.09.66

Consultations pour enfants et consultations prénatales de quartier:

- Rue de l'Intendant, 188
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/420.98.33
- Chaussée de Gand, 122
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Consultations pour enfants:
Tél.: 02/411.19.88
- Consultations prénatales:
Tél.: 02/414.94.53
Fax: 02/414.19.88
- Missions définies par le décret du 17/07/2002
(Moniteur Belge du 02/08/2002)

5. Grand Age



5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"

La Résidence Arcadia est la maison de repos et de soins du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean. Elle accueille des personnes âgées seules ou en couple, valides, semi-valides ou invalides dont la situation sociale ou l'état de santé ne permet plus de mener une vie dans des conditions acceptables à domicile. Les chambres très confortables de un ou deux lits sont adaptées à tous les états de santé. Au total, 191 lits sont disponibles. La résidence ne cesse de se moderniser avec notamment une cuisine totalement rénovée et une nouvelle cafétéria. Elle est située dans un site calme, contenant des jardins intérieurs et extérieurs ainsi que des terrasses, ce qui incite au repos et à la détente.

De nombreux services fonctionnent au sein de la maison de repos et contribuent aux besoins de base, mais également au bien-être et confort des résidents dans le respect de leur dignité et de leur autonomie. Une équipe multidisciplinaire encadre les résidents. Les soins médicaux sont prodigués par le médecin privé du résident ou par un médecin attaché à l'établissement. Une présence permanente des praticiens de l'art infirmier et du personnel soignant est assurée 24 heures sur 24. Cette équipe dynamique est complétée par des kinésithérapeute(s), ergothérapeute(s), logopède(s), diététicien(s), assistant(s) social(ux) et animateur(s).

De nombreuses animations et activités, telles que des excursions à la mer, des événements festifs et la participation à une chorale, sont organisées à l'intérieur et à l'extérieur de la résidence en vue d'égayer la vie des résidents et de favoriser la communication.

L'admission des résidents se fait après examen de la demande par un assistant social et moyennant une décision favorable du Comité Spécial compétent.

Informations pratiques

- Pour toute information, contactez directement la Résidence Arcadia
- Visites des proches autorisées tous les jours entre 11h et 20h
- Rue Ferdinand Elbers, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/481.99.00
Fax: 02/468.12.30
- Agréée et subventionnée par la COCOM (numéros d'agrément: CA 476 MRPA et VS/BRU/125 MRS)



5.2 Aide à Domicile

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30
- Rue de la Vieillesse Heureuse, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Tél. général: 02/481.99.79
Assistants sociaux: 02/481.99.89
Repas à domicile: 02/481.99.86
Fax: 02/481.99.90
- Agréé par la COCOM (numéro d'agrément : 90100)

Le service d'Aide à Domicile du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean permet le retour et le maintien à domicile, l'accompagnement et l'aide aux actes de la vie quotidienne des personnes âgées, handicapées, malades ou des familles en difficulté(s).

A chaque demande, un assistant social effectue une visite à domicile. Il examine les conditions d'octroi, évalue les besoins et détermine la participation financière des demandeurs (en fonction des revenus et de la composition du ménage).

Ensuite, selon la situation de la personne, l'assistant(e) social(e) propose les services d'un(e) **aide ménagèr(e)**, qui s'occupe de l'entretien courant du logement, et/ou d'un(e) **aide familial(e)** qui peut assurer le nettoyage, les courses, la lessive, le repassage, les petits travaux de couture, la préparation des repas, la toilette corporelle (soins médicaux exclus), certaines démarches administratives et l'accompagnement lors de déplacements extérieurs. Leur travail et leur présence régulière apportent soutien et réconfort.

Le service d'Aide à Domicile s'occupe aussi de la **livraison de repas à domicile**. Ces repas, préparés dans les cuisines de notre maison de repos, sont adaptés aux régimes des usagers. Le prix du repas est fixé à €6,50 avec un tarif préférentiel de €5,50 pour les personnes bénéficiant du statut OMNIO.

Un **service de courses livrées à domicile** est également proposé aux bénéficiaires du service d'Aide à Domicile.

En outre, un **service de transport de personnes** est proposé aux usagers du service pour les accompagner dans leurs déplacements (démarches administratives, consultations médicales, activités culturelles et de loisirs...).

En été, le service assure également la coordination du **Plan Canicule**. L'objectif est de pouvoir prêter assistance aux personnes âgées suivies par le Centre en cas de fortes chaleurs (à partir de 28°C), notamment en leur prodiguant des conseils et en les approvisionnant gratuitement en eau. En hiver, il coordonne de la même manière le **Plan Grand Froid** qui propose aux bénéficiaires âgés du CPAS un repas chaud à domicile au prix fixe de €6,50, de mi-décembre à mi-février ; en cas de neige, verglas ou pluies verglaçantes.

5.3 Centre de Rencontre Marie-José

Le Centre de Rencontre Marie-José du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean est un lieu où les Molenbeekois pensionnés peuvent se rendre pour dîner, participer à des activités, ou tout simplement passer un bon moment. L'objectif de ce centre est d'entourer les personnes âgées se sentant seules en leur permettant de nouer des contacts sociaux. Le cadre verdoyant du parc rend la fréquentation de ce centre particulièrement attrayante.

Du lundi au samedi, un repas chaud, composé d'un potage, d'un plat principal et d'un dessert, est servi à midi à un prix raisonnable. Les habitués peuvent disposer du local pour jouer aux cartes et à des jeux de société ou encore pour tricoter, broder et réaliser des bricolages.

Le centre organise de nombreuses activités telles que des spectacles de musique et de danses, des fêtes pour Noël et Pâques, la célébration des anniversaires, des excursions et des visites de musées. Des formations pour apprendre à utiliser l'ordinateur et le web sont également données. De plus, des cours de gymnastique sont proposés.

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 11h à 17h et le samedi de 11h à 14h
- Repas chauds à 3,20 €
- Avenue De Roovere, 3
(dans le Parc Marie-José)
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/414.23.70



5.4 Maisons Kangourou

Informations pratiques

- Rue Ferdinand Elbers, 20
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/481.99.40
Fax: 02/468.12.30

Le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean dispose de deux maisons Kangourou. Ces habitations collectives intergénérationnelles regroupent chacune quatre personnes de plus de 60 ans et une famille monoparentale ayant maximum deux enfants à charge.

Ce type de logement est une alternative intéressante à la maison de repos pour les personnes qui se sentent seules ou en insécurité à domicile ou pour qui un encadrement quotidien devient nécessaire.

Les personnes âgées ont chacune leur chambre privative et partagent une salle de bains à deux. Le salon, la salle à manger, la cuisine, la terrasse et le jardin sont communs à tous les habitants de la maison. Un lift a été installé afin de faciliter l'accès aux étages. Le loyer est démocratique: environ 260 €/mois + les charges.

La famille monoparentale dispose de deux chambres dont une avec mezzanine, d'une salle de bains privative et d'une toilette. Elle a également accès aux mêmes pièces communes que les personnes âgées. La famille paie environ 100 €/mois pour couvrir les charges.

Un assistant social coordonne les deux maisons et est disponible pour la mise en place d'un éventuel réseau d'aide à domicile en collaboration avec les personnes âgées.

5.5 Infor-Homes et Home-Info

Infor-Homes et Home-Info, respectivement ASBL francophone et néerlandophone, ont pour objectif premier de promouvoir la qualité de vie dans les institutions pour personnes âgées.

Les deux associations bruxelloises pluralistes reçoivent en consultations individuelles les personnes âgées et/ou leur entourage pour les informer et les orienter dans le choix d'une maison de repos sur base d'une banque de données spécialisée. Elles proposent leur service de médiation pour toute situation de conflit impliquant une personne âgée.

Une ligne d'écoute pour personne âgée maltraitée (SEPAM / Brussel OMB) est également mise à la disposition de toute personne concernée.



Informations pratiques

Infor-Homes ASBL

- Uniquement sur rendez-vous
- Boulevard Anspach, 59
1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.56.88
Fax: 02/219.13.53
- E-mail: inforhomes@misc.irisnet.be
- Site Internet: www.inforhomes-asbl.be
- Ligne d'écoute SEPAM (Infor-Homes): 02/223.13.43
E-mail: sepam@inforhomes-asbl.be

Home-Info VZW

- Rue de Laeken, 74/1
1000 Bruxelles
Tél. : 02/511.91.20
Fax: 02/511.77.01
- E-mail: home.info@misc.irisnet.be
- Site Internet: www.home-info.be
- Ligne d'écoute Brussel OMB (Home-Info):
02/511.91.20
- E-mail: brusselomb@misc.irisnet.be

6. Jeunesse



Informations pratiques

- **Maison de Quartier "Rive Gauche"**
Chaussée de Gand, 6
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.64.94
- **Maison de Quartier "4 Vents"**
Rue de Courtrai, 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.79.90
- **Maison de Quartier "Libérateurs"**
Rue de la Meuse, 44
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/425.82.74
- **Maison de Quartier "Maritime"**
Rue Van Meyel, 41-43
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/426.10.08
- **Maison de Quartier "Karreveld"**
Rue Reimond Stijns, 64
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.48.81
- **Maisons de Quartier "Heyvaert"**
Quai de l'Industrie, 32
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/526.93.03
- **Maison de la Femme**
Boulevard Léopold II, 102-104
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.91.70
- E-mail: info@clescsbu.org

6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier

L'ASBL Lutte Contre l'Exclusion Sociale offre de nombreux services dont six maisons de quartier. Celles-ci proposent une aide sociale aux habitants de différentes façons:

- soutien scolaire pour les enfants;
- aides dans les démarches administratives et dans la recherche d'un logement ou d'un emploi;
- activités de loisirs pour les jeunes;
- de multiples actions collectives comme participants ou comme organisateurs (Télévie, Journée de la Mobilité, fêtes de quartier, animations Ramadan...).

L'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale offre également des services destinés aux femmes via sa Maison de la Femme qui est un lieu de rencontre, d'écoute et d'éducation. Elle tient une permanence sociale polyvalente et organise différentes activités : cours de français, cours d'alphabétisation, espaces créatifs, rencontres et débats...

6.2 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"

Le Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes" dépend de la Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale et se situe à Cornimont (près de Bouillon).

Trois types d'actions concrètes s'y déroulent:

- **le chantier le week-end:** il s'agit pour des jeunes bénévoles et volontaires de remettre cette vieille demeure en état, de l'entretenir, d'y améliorer le confort et d'y encadrer des jeunes. Ce travail se fait dans un esprit de citoyenneté participative. Le chantier est ouvert à tous les jeunes de la commune qui le souhaitent;
- **les classes vertes en semaine:** elles s'adressent à toutes les écoles molenbeekaises primaires ou secondaires. Les prix sont démocratiques et l'ambiance est familiale (tout le monde participe aux tâches);
- **les vacances scolaires à des tarifs sociaux:** des séjours durant toutes les vacances et même certains week-ends sportifs, balades en plein air, etc. sont proposés. La capacité est d'environ 60 jeunes et leurs accompagnateurs. Les groupes sont formés au départ des Maisons de Quartier, du SAMPA, ou des animateurs socio-sportifs.

En plus, certains séjours de solidarité ont lieu en été (Al Hoceima, Oujda, Enfants de Palestine) en compagnie de jeunes Molenbeekois.

Informations pratiques

- Renseignements au 02/422.06.46
- Centre de Vacances la CLES des Ardennes
Grand'Rue, 20
5555 Cornimont-Bièvre
Tél. : 061/50.05.74

Informations pratiques

- **Aide individuelle :**
Accueil, accompagnement et orientation
Jeune de 0 à 18 ans et familles,
du lundi au vendredi de 9h à 18h
Sur rendez-vous uniquement avec un travailleur
social: après 18h et le samedi de 9h à 12h
- Tél. : 02/420.36.12
- **Actions communautaires et collectives :**
- Espace études primaires et secondaires : le mardi
et le vendredi de 16h à 18h, le mercredi de 14h à
18h, le samedi de 14h à 17h.
Uniquement sur inscription avec les parents.
- Espaces ados 12 - 16 ans: animations, sorties,
rencontres le vendredi de 16h à 18h et le samedi
de 14h à 17h. Uniquement sur inscription et accord
des parents.
- Espace projets 16 - 18 ans: soutien et aide à la
réalisation de projets de groupe.
- Soutien à la parentalité: espace ouvert aux
parents, rencontres, animations, débats, sorties.
Réunion le lundi de 10h à 12h et activités le samedi.
Les heures d'activités et de réunions peuvent être
adaptées aux disponibilités des parents.
- Tél. : 02/420.39.42
- Rue Le Lorrain, 104
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- E-mail: oranger1080@skynet.be ou
mulas.salvatore@myoffice.mobistar.be
- Site Internet: <http://www.oranger1080.be>
- Agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la
COCOF

6.3 L'Oranger

L'Oranger ASBL est un service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO). Il s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans du Nord-Ouest de la région bruxelloise, ainsi qu'aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. L'accueil se fait sur base volontaire, sans mandat d'une autorité judiciaire.



Informations pratiques

- En période scolaire, ouvert du mardi au samedi
de 10h à 18h
Pendant les vacances scolaires,
ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h
- Quai de Hainaut, 69
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Tél. : 02/520.79.51
- E-mail : lagouttedhuile@gmail.com
- Subsidée par la COCOF et l'ONE

6.4 La Goutte d'Huile

La Goutte d'Huile est une association qui a pour objectif l'intégration sociale des habitants des quartiers Ouest et de la Place de la Duchesse, la lutte contre l'exclusion socioculturelle et contre l'échec scolaire. Visant une meilleure intégration sociale des jeunes, l'association apporte un soutien scolaire et propose des activités aux jeunes de 6 à 16 ans: ateliers, activités culturelles, citoyennes et sportives... L'association tient également un service de permanence sociale afin d'assurer une proximité de quartier aux habitants.

6.5 Notre Coin de Quartier

Notre Coin de Quartier est une association active dans la prévention et la lutte contre le désœuvrement des enfants et adolescents. Tous les jeunes âgés de 4 à 14 ans peuvent s'adresser à l'association qui organise différents types d'activités:

- une école de devoir dans le cadre du soutien scolaire;
- une ludothèque pour enfants de 4 à 6 ans;
- un centre d'expression et de créativité pour susciter la créativité des enfants;
- et des activités de divertissements pour tous.

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 15h30 à 19h30 et le mercredi de 14h à 17h
- Sorties prévues parfois le samedi
- Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.01.11
Fax: 02/410.93.92
- E-mail: notrecoin@bonnevie.be

6.6 Le Centre de Formation Foyer

Le Centre de Formation Foyer est un service au niveau de l'insertion socioprofessionnelle qui propose aux jeunes de 15 à 18 ans des formations générales, sociales et professionnelles en bureautique, langues, administration, travail du bois, électricité, etc.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- Rue des Ateliers, 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.62.44
Fax: 02/411.04.39
- E-mail: kateljijn.schevelenbos@foyer.be
- Site Internet: www.foyer.be
- Adresse de correspondance
Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean

6.7 T-Impact

T-Impact est une initiative du Foyer qui vise à aider les jeunes à entrer sur le marché du travail notamment avec la mise en place de "projets passerelle". Ces projets permettent aux jeunes de combiner enseignement ou formation et travail.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- Rue des Ateliers, 34
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Adresse de correspondance:
Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean

7. Formations et emploi



7.1 Cellule Études et Formations

Informations pratiques

- Accueil, information et prise de rendez-vous: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h (en juillet-août, de 8h à 13h)
- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.72
Fax: 02/412.54.08

La Cellule Études et Formations du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean a pour mission d'informer, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente dans leur parcours d'études ou de formation afin qu'ils obtiennent un diplôme ou un certificat valorisable sur le marché de l'emploi.

Chaque usager est accompagné par un conseiller Études et Formations qui lui offre tous les conseils utiles et nécessaires pour son parcours d'études ou de formation.

Les conseillers informent ainsi les bénéficiaires à propos des études et formations existantes, ainsi que des possibilités d'aides en matière d'intervention financière dans les frais liés à ces études ou formations. Les conseillers suivent aussi régulièrement les usagers, notamment en évaluant leur parcours d'études ou de formation en cours.

7.2 Cellule Emploi

La Cellule Emploi du CPAS a pour mission d'informer, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente dans leur recherche active d'emploi en leur offrant des outils adéquats.

L'objectif est que les bénéficiaires atteignent un certain degré d'autonomie pour rechercher de l'emploi. Le but final est que les usagers obtiennent une place sur le marché du travail.

Les conseillers Emploi soutiennent activement les usagers dans leur recherche d'emploi. Ils les aident à organiser leur recherche de travail, à rédiger des CV et des lettres de motivation. Ils les préparent aux entretiens d'embauche, leur donnent des informations sur le marché du travail et sur les différents types de contrats existants.

Par ailleurs, un espace Emploi est également disponible à tous les bénéficiaires suivis par la cellule. Ils peuvent s'y rendre pour consulter des journaux et utiliser Internet et le téléphone. Un conseiller est toujours présent afin d'aider non seulement les personnes à utiliser ces outils, mais également pour d'autres tâches comme par exemple retravailler un CV, rédiger une lettre de motivation, préparer un entretien d'embauche.

7.3 Cellule Article 60

Le CPAS offre la possibilité à ses bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente qui sont dans une dynamique de recherche active d'emploi de se forger une expérience professionnelle et d'acquérir des compétences supplémentaires et ce, par la mise au travail sous contrat article 60§7 de la loi organique des CPAS.

Les personnes engagées dans ce cadre travaillent soit dans les services du CPAS, soit sont mises à disposition de partenaires via une convention: ASBL, entreprises d'Économie Sociale, communes, entreprises du secteur privé.

Ce sont les accompagnateurs de la Cellule Article 60 qui mettent les bénéficiaires au travail, les accompagnent et les suivent pendant leur contrat. Le contrat prend fin quand la durée nécessaire à l'obtention des allocations de chômage est atteinte.

Informations pratiques

- Accueil, information et prise de rendez-vous : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h (en juillet-août, ouvert de 8h à 13h)
- Espace Emploi accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h (en juillet-août, ouvert de 9h à 11h)
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/563.45.48
Fax: 02/412.47.77

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet-août, ouvert de 7h à 14h)
- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.37
Fax: 02/412.53.84

7.4 Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues

Informations pratiques

- **Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues**

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.47.81
Fax: 02/412.53.53

- **Écrivain public**

Permanences sans rendez-vous le mardi, le mercredi et un jeudi sur deux de 8h30 à 11h30 (en juillet-août, de 8h à 10h)

Le Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues (BAEL) du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean offre trois services à ses usagers:

- Cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère:

Ces cours sont conçus à l'intention des usagers illettrés et/ou qui apprennent le français comme seconde langue.

Ce programme leur offre la possibilité d'apprendre ou d'approfondir la maîtrise de la langue. L'objectif est de retrouver une qualification professionnelle et d'intégrer la filière de l'emploi par le biais du trajet d'insertion socioprofessionnelle.

Les formateurs réalisent aussi des tests servant à orienter vers des cours adéquats : Français ou Néerlandais Langue Étrangère, ou encore Alphabétisation.

- Formation informatique:

Les cours de langues sont complétés par une formation informatique dont le but est de développer l'autonomie des usagers dans l'utilisation d'un ordinateur. Cette formation vise l'utilisation d'un logiciel de traitement de texte, du courrier électronique et d'Internet, la rédaction de CV, etc.

- Écrivain public:

Ce service est ouvert à tous les Molenbeekois. Il a deux objectifs : aider à rédiger ou à comprendre des documents en français et sensibiliser à l'importance de savoir lire et écrire en encourageant l'apprentissage des langues nationales.

L'Écrivain public apporte une aide à la rédaction de lettres, au remplissage de formulaires, à la lecture et l'explication de documents, à la correction de textes. L'Écrivain public oriente aussi vers d'autres services du CPAS, de la commune, des organismes liés à l'emploi, etc.

7.5 A Vos Services

“A Vos Services” est une entreprise titres-services qui propose les services d’aides ménagèr(e)s. Ceux(lles)-ci se rendent au domicile des particuliers pour effectuer différentes tâches ménagères : entretien du logement, nettoyage des vitres, lessive, repassage, petits travaux de couture, préparation de repas ou même courses ménagères.

“A Vos Services” gère également une centrale de repassage: les personnes intéressées apportent leur linge propre et le récupèrent 48h plus tard repassé.

Les travailleurs, compétents et formés aux tâches ménagères, sont déclarés et assurés dans le cadre de leur mission. L’opérateur titres-services offre ainsi des emplois durables, avec un contrat à durée indéterminée et des conditions de travail qui respectent autant le travailleur que le client.

“A Vos Services” est un projet commun de la Mission locale de Molenbeek, du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et du Centre d’entreprises de Molenbeek.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h
- Paiement des prestations au moyen de titres-services d’une valeur de €7,50 de l’heure (déductibles fiscalement)
- Rue Ferdinand Elbers, 22
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.94.90
Fax: 02/412.56.96
- E-mail: info@avs-tud.be
- Site Internet: www.avs-tud.be
- Soutenu par la Région bruxelloise et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean comme projet-pilote dans le cadre du Contrat pour l’Économie et l’Emploi

7.6 Greenworks

Greenworks est une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) à finalité sociale. Elle assure la création, l’aménagement et l’entretien de plantations et d’espaces verts (parcs, jardins, voiries, zonings d’entreprises, parkings, etc.) pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Vu la finalité sociale de la société, elle veille à créer des emplois de qualité pour des personnes ayant peu de qualifications. Elle vise à favoriser une (ré)insertion dans la vie socioprofessionnelle avec des conditions d’encadrement, d’accompagnement et de formation. Le CPAS et la Mission Locale de Molenbeek-Saint-Jean se trouvent parmi les initiateurs du projet.

Informations pratiques

- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/427.27.01
Fax: 02/427.27.02
- E-mail: info@green-works.be
- Agréée comme entreprise d’insertion par la Région de Bruxelles-Capitale

7.7 Mission Locale de Molenbeek

Informations pratiques

- Boulevard Léopold II, 101-103
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.68.60
Fax : 02/421.68.96
- E-mail : direction@mlocmolenbeek.irisnet.be

La Mission Locale de Molenbeek propose diverses activités pour augmenter les chances des demandeurs d'emploi de trouver ou retrouver du travail:

Une aide à la recherche d'emploi ou de formation:

- accompagnement individuel à la recherche d'emploi et/ou de formation avec un "conseiller emploi";
- ateliers collectifs de recherche active d'emploi;
- modules collectifs de clarification de projet professionnel;
- table d'emploi : mise à disposition de PC, téléphones, fax, journaux, ... pour une recherche d'emploi autonome;
- projet "*Jeunes, École, Emploi... tout un Programme*" à destination des jeunes du secondaire.

Les formations:

- remises à niveau et formations de base (français, mathématiques...)
- préformations : préparations à l'entrée en formation qualifiante ou menant directement à l'emploi;
- formations qualifiantes ciblées sur des métiers menant à l'emploi: horeca, événementiel, construction, etc.

L'économie sociale et les services de proximité:

- restaurant social "Les Uns et les Autres" (voir 11.3)
- cellule technique : programmes de transition professionnelle dans les domaines de la voirie et de la rénovation légère du bâtiment.

7.8 Molenbeek Formation

L'ASBL Molenbeek Formation propose:

- un **atelier de formation par le travail** dans le secteur de l'horeca : formation d'une durée d'un an de **commis de salle/commis de cuisine** alliant cours généraux et pratique professionnelle. Deux groupes de neuf stagiaires sont accueillis chaque année en octobre et en mars;
- des modules de formation en "français langue étrangère" (FLE) pour une quinzaine de stagiaires. Deux modules de trois mois sont organisés chaque année (niveau A1 et niveau A2) en février et en septembre.

Informations pratiques

- Boulevard Léopold II, 101-103
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/421.68.60
Fax: 02/421.68.96
- E-mail: direction@mlocmolenbeek.irisnet.be
- Restaurant AFT-heure
ouvert du lundi au vendredi de 12h à 14h
(menu du jour pour €7,50)

7.9 Agence Locale pour l'Emploi

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) offre la possibilité à des chômeurs de longue durée et usagers du CPAS d'effectuer certaines activités d'aide manuelle et administrative pour des particuliers, ASBL, autres associations non commerciales et établissements d'enseignement. Une fois les personnes inscrites à l'ALE, elles peuvent prester au maximum 45 heures par mois tout en gardant le bénéfice du chômage ou du CPAS. Elles conservent la totalité de leurs allocations et reçoivent en plus 4,10 euros par heure d'activités prestée dans le cadre de l'ALE.

Des informations générales sur les plans d'aide à l'embauche, ainsi que quelques offres d'emploi et de formation sont également disponibles à l'Agence Locale pour l'Emploi.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 13h et le jeudi après-midi de 14h à 16h
- Rue du Comte de Flandre, 13
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.36.38
Fax: 02/414.39.95
- E-mail: ale.molenbeek.pwa@belgacom.net

7.10 Guichet d'Économie Locale de Molenbeek

Informations pratiques

- Ouvert tous les jours de la semaine de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Place de la Minoterie, 10
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.01.13
Fax: 02/410.62.54
- E-mail: info@gelm.be
- Site Internet: www.c-entreprises.be

Le Guichet d'Économie Locale de Molenbeek (G.E.L.) est une structure d'aide à la création d'entreprises et de soutien à l'activité économique locale. Toute personne qui désire lancer sa propre entreprise, que ce soit comme personne physique ou sous forme d'une société, pourra être informée au G.E.L. sur les conditions à remplir, les étapes à suivre et les aides financières disponibles. Le G.E.L. réalise le plan financier et aide à élaborer les demandes d'aides financières. Il fournit un accompagnement qui permet au candidat de se lancer dans les meilleures conditions. Tous les services du G.E.L. sont gratuits.

7.11 Lire et Écrire

Informations pratiques

- Locale Nord-Ouest de Lire et Écrire Bruxelles
Permanences pour l'accueil et l'orientation:
lundi et jeudi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
- Avenue Jean Dubrucq, 82 (1er étage)
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.28.20
Fax: 02/421.15.09
- E-mail: bxl.nord.ouest@lire-et-ecrire.be
- Site Internet: www.lire-et-ecrire.be

Lire et Écrire Bruxelles est une association qui a été créée pour promouvoir, développer et coordonner les actions bruxelloises d'alphabétisation qui s'adressent à tout adulte peu scolarisé, homme ou femme, belge ou étranger, jeune ou âgé...

Lire et Écrire a ouvert une coordination locale à Molenbeek-Saint-Jean pour la zone Nord-Ouest de Bruxelles couvrant les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Koekelberg, Jette, Berchem-Sainte-Agathe et Ganshoren.

La locale Nord-Ouest coordonne un réseau de 15 associations qui proposent des cours d'alphabétisation et/ou de français langue étrangère en journée ou en soirée dont neuf sont situées à Molenbeek : Alpha-Signes, Collectif Alpha, Dar al amal, La Maison de la Femme, MEDS (Maison d'entraide pour le développement social), Le Piment, La Porte verte, La Rue et le SAMPA. Elle organise également des cours du jour et du soir à Molenbeek et à Jette.

Les cours permettent d'apprendre à lire et à écrire, mais aussi à s'exprimer en français, à découvrir l'environnement social, culturel et politique, apprendre à calculer, remettre ses connaissances à niveau, se préparer pour obtenir le Certificat d'Études de base...

7.12 Centre de Formation Bonnevie

Le Centre de Formation Bonnevie est un atelier de formation par le travail qui organise des cours centrés sur la pratique (atelier, chantier, garage) avec une base théorique.

Deux types de formation sont organisés:

- **mécanicien d'entretien:** formation qualifiante;
- **en bâtiment:** spécialisation comme ouvrier monteur en chauffage et sanitaires ou plafonneur et monteur en cloisons légères avec spécialisation en éco-construction.

Les formations sont accessibles à tous les demandeurs d'emploi peu qualifiés qui sont inscrits chez Actiris ou au CPAS. Trois sessions d'une durée d'un an débutent chaque année en septembre, janvier et avril.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h
- Rue de la Colonne, 54
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.47.00
(pour les inscriptions aux formations)
Tél. : 02/411.01.11 (numéro général)
Fax: 02/412.47.09
- E-mail: Imossa@bonnevie.be

7.13 Formation Insertion Jeunes

L'association "Formation Insertion Jeunes" (FIJ) propose des projets d'Éducation permanente et de Cohésion sociale. Elle a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire, la fracture numérique et l'isolement social.

A Molenbeek-Saint-Jean, ce Centre Multimédia s'adresse aux enfants, adolescents et adultes de la commune qui ont peu d'accès à l'informatique. FIJ élabore avec eux des projets pédagogiques de communication et d'expression citoyenne en utilisant les outils multimédias comme support.

D'autres initiatives - notamment des ateliers créatifs visant l'apprentissage du français et le soutien scolaire - sont également menées avec les écoles et les associations du quartier ou directement avec les habitants. L'association accueille aussi les jeunes venant avec une demande spécifique : mise en page de travaux scolaires, recherche de documentation, rédaction de CV, utilisation de site ludo-éducatifs, etc.

Informations pratiques

- Permanences du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Plage horaire réservée aux adolescents (open access) : le lundi de 16h à 18h
- Plage horaire réservée aux enfants du primaire (sur inscription) : le mercredi de 13h à 18h
- Rue Piers, 48
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.92.25
Fax: 02/414.96.59
- E-mail: fijmolenbeek@hotmail.com
- Site Internet: www.fij.be

7.14 JES

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- Rue des Ateliers, 3-5
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.68.83
Fax: 02/410.60.43
- E-mail: opleiding@jes.be
- Site Internet: www.jes.be

JES (auparavant 'Jeugd en Stad') est un service national à la jeunesse actif à Anvers, Gand et Bruxelles qui, à côté d'activités socioculturelles en faveur des jeunes, offre aussi des formations axées sur la pratique.

Le centre de formations s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée ayant une faible qualification et offre actuellement les formations suivantes:

- **l'orientation "Bâtiment"** lors de laquelle des techniques de base dans le secteur de la construction sont enseignées, pour terminer avec le suivi des personnes vers la mise au travail ou vers une formation plus approfondie;
- **l'orientation "Horeca"** pendant laquelle les personnes découvrent les métiers dans le secteur de l'horeca. Elles sont également suivies pour trouver un travail ou approfondir leur formation;
- **la formation en Service de Chambre (h/f) ou Collaborateur de Petit-Déjeuner** qui est une formation pratique de base dans le nettoyage, les techniques de cuisine et de salle. Les personnes apprennent aussi le néerlandais et les aptitudes sociales;
- **la formation "Gardiens de parcs"** est axée sur le marché du travail. Les jeunes sans emploi sont formés pour devenir gardiens de parcs et d'espaces publics. Une attention particulière est donnée au néerlandais et aux aptitudes sociales;
- **la formation "Snack en Tea"** qui est une formation pratique de base pour travailler dans un SnackBar ou petite restauration. Une attention particulière est également donnée au néerlandais et aux aptitudes sociales;
- **la formation "Logistique"** qui est une formation pratique dans le secteur logistique et déménagement;
- **l'orientation "Effect"** qui a comme objectif principal d'augmenter les chances des jeunes chercheurs d'emploi suivant une éducation en alternance.

7.15 Le Piment

Le Piment est un centre d'éducation permanente et d'insertion socioprofessionnelle.

L'association organise des formations à destination de personnes faiblement qualifiées en tenant compte des demandes du marché de l'emploi et des capacités spécifiques du public : cours de français langue étrangère ou alphabétisation ou approfondissement du français; détermination ciblée vers les métiers de la bureautique; préformations et formations d'employé(e) bureautique; formation qualifiante d'électricien résidentiel; activités d'éducation permanente et de citoyenneté.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30
- Rue de la Colonne, 56
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/218.27.29 ou 02/218.33.79
Fax: 02/219.36.27
- E-mail: courrier@lepiment.org
- Site Internet: www.lepiment.org
- Avec le soutien de Bruxelles Formation, COCOF, Fédération Wallonie- Bruxelles, Fonds Social Européen et Actiris

7.16 Antenne Actiris

L'antenne Actiris propose tous les services de base d'Actiris:

- inscription des chercheurs d'emploi et délivrance de documents;
- entretien avec des conseillers emploi, consultation d'offres, etc. ;
- établissement d'un projet professionnel, aide dans la recherche d'emploi;
- test des connaissances en néerlandais, français, anglais ou allemand.

Informations pratiques

L'antenne Actiris:

- Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h + jeudi de 13h30 à 16h
- Rue Vandenboogaerde, 91
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/800.43.33
Fax: 02/800.43.34
- E-mail: antennemolenbeek@actiris.be

L'Espace Ressources Emploi:

- Rue Marché aux Poulets, 7 (1er étage)
1000 Bruxelles
Tél. : 02/800.43.00
- E-mail: ereanspach@actiris.be

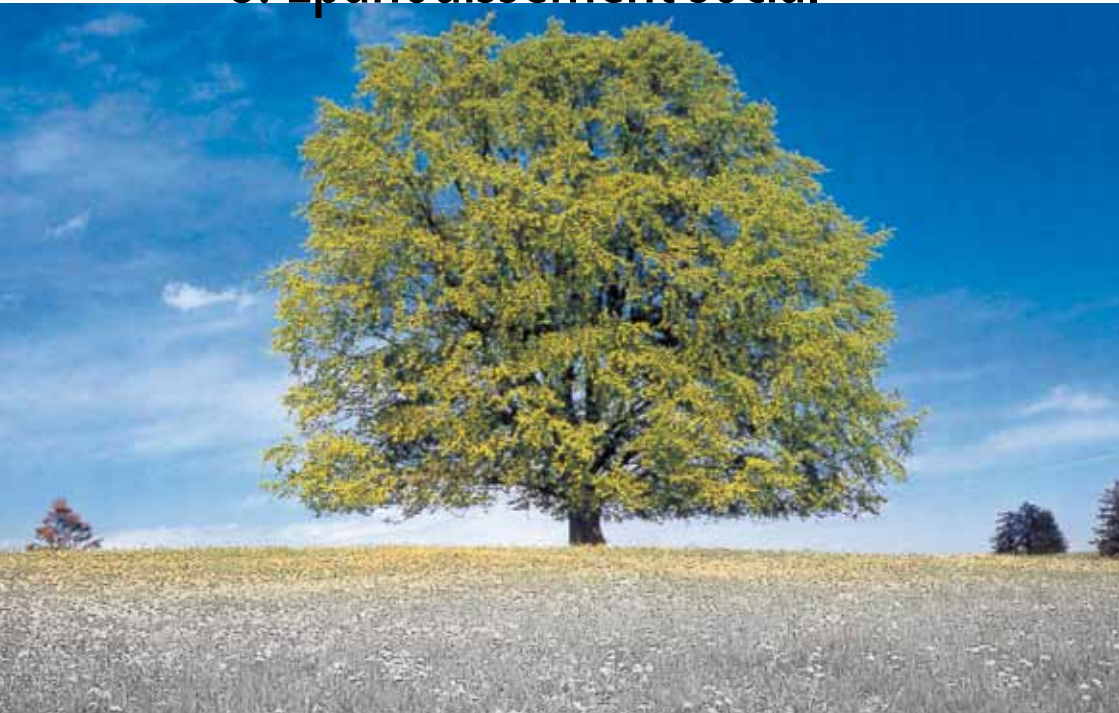
7.17 Atelier Groot Eiland VZW

Atelier Groot Eiland VZW est une ASBL bruxelloise, active en matière d'insertion de personnes défavorisées, en l'occurrence de demandeurs d'emploi de longue durée et de personnes avec un handicap mental. 50 personnes travaillent ainsi dans divers ateliers, comme la menuiserie, l'horeca, le service d'envoi et un magasin artisanal.

Informations pratiques

- Quai du Hainaut, 29
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/511.72.10
Fax: 02/511.39.23
- E-mail: secretariaat@ateliergrooteland.be

8. Epanouissement social



8.1 Service Culture et Loisirs

Informations pratiques

- Point d'Info du service Culture et Loisirs:
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Chaque vendredi de 13h à 15h
(en juillet-août, de 10h à 12h)
- Tél. : 02/421.32.89

Le service Culture et Loisirs du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean vise la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers du CPAS.

Il organise des sorties "Culture et Loisirs" à titre collectif pour les usagers et leurs enfants, ainsi que pour les bénéficiaires plus âgés (en collaboration avec le Centre de Rencontre Marie-José et la maison de repos du CPAS).

Via des conventions avec des associations socioculturelles et sportives molenbeekoises, le service stimule la participation des usagers et de leurs enfants aux activités de ces associations et prend leur participation en charge (ex. : ateliers artistiques, camp de vacances, spectacles, sport, etc.).

Le service informe le public cible sur les éventuelles possibilités d'intervention individuelles du Service social dans leurs dépenses liées à des activités culturelles et sportives non conventionnées et dans leurs accès aux nouvelles technologies (ex. : activités parascolaires, inscriptions à des académies et clubs de sport, achat d'ordinateurs recyclés, abonnement Internet, etc.).

8.2 Espaces informatiques

Au CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, quatre espaces informatiques sont à la disposition des usagers qui désirent apprendre à utiliser l'ordinateur et à surfer sur Internet.

L'espace informatique, situé au siège central du CPAS, s'adresse à tous les usagers de Molenbeek-Saint-Jean. Celui du Centre de Rencontre Marie-José est destiné aux seniors de la commune, et l'espace multimédia du Relais aux bénéficiaires séjournant à la maison d'accueil. La maison de repos et de soins "Résidence Arcadia" dispose également d'un espace numérique qui est accessible à ses résidents.

Un accompagnateur encadre les personnes inscrites, à raison de séances de deux heures.

Informations pratiques

- Espace informatique du siège central
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/412.54.58
Fax: 02/412.54.68
- Espace informatique du Centre de Rencontre Marie-José
Avenue De Roovere, 3
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/414.23.70

8.3 Maison des Cultures et de la Cohésion sociale

La Maison des Cultures et de la Cohésion sociale (MCCS) est un lieu d'accueil qui organise et gère des projets culturels. Y sont organisés de nombreuses expositions, des ateliers pendant l'année scolaire (pour les enfants : éveil musical, danse, psychomotricité... ; pour les adultes : danses indienne, orientale, de salon, afro-fusion, création de vêtements, chorale, etc.), ainsi que des stages durant les vacances scolaires.

Outre de nombreux partenariats (Brussels Tango Festival, Festival Balkan Trafik, Pistes de Lancement (cirque), Zinneke Parade, etc.), la MCCS coproduit également des spectacles ou des films documentaires (Molenbeekkenya, Vue sur mères, etc.).

Informations pratiques

- Accueil - entrée générale (en journée) :
Rue Mommaerts, 4
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Entrée de la salle de spectacle:
Chaussée de Merchtem 67
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Tél.: 02/415.86.03
Fax: 02/414.71.89
- E-mail: mccs-hcss.info@molenbeek.irisnet.be
- Site Internet: <http://www.lamaison1080hethuis.be>
Blog: <http://maisoncultures1080.blogspot.com>

Informations pratiques

- Accueil sur rendez-vous téléphonique ou au siège de l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale
- Bâtiment AJJA
Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.11
Fax: 02/422.06.27
- E-mail: info@clescsbu.org

8.4 Molenbeek-CLES-Sport

Molenbeek-CLES-Sport fait partie de l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale. Ce service propose des animations sportives aux jeunes Molenbeekois qui ne fréquentent ni club, ni association. Le principe de gratuité et de "sport pour tous" est pratiqué, seules sont payantes les activités en déplacement ou en dehors des structures (tarifs sociaux).

L'objectif est de faire du sport un outil d'intégration sociale, le sport étant une activité prétexte pour créer une relation éducative. Les sports pratiqués sont entre autres l'athlétisme, le football, le mini-foot, le basket et les arts martiaux. L'équipe, composée d'une trentaine d'animateurs, gère et anime, 7 jours sur 7, des espaces de plein air, ainsi que des salles omnisports.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h (sur rendez-vous)
- Bâtiment AJJA
Rue du Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/422.06.11
Fax: 02/422.06.27
- E-mail: sampa@clescsbu.org

8.5 SAMPA

Le SAMPA, "Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants", est un service qui dépend de l'ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale. Il a pour objectif de faciliter l'intégration des primo-arrivants molenbeekois. Il propose un accompagnement juridique en droit des étrangers, un accompagnement psychologique et dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle en collaboration avec le CPAS.

Le SAMPA – B (Service d'accompagnement des mineurs en procédure d'asile) offre un accompagnement global aux enfants mineurs en procédure d'asile âgés entre 6 et 12 ans et aux mineurs non accompagnés résidant dans les hôtels.

Informations pratiques

- Boulevard du Jubilé, 42
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/425.82.24
Fax: 02/428.78.29
- E-mail: amphora.1080@molenbeek.irisnet.be
- Agréée Initiative Locale de Développement d'Emploi

8.6 Amphora ASBL

Amphora, association sans but lucratif, a pour objectif de favoriser l'accès à des articles de consommation de base à prix réduits pour un public précarisé et la formation de personnes infra scolarisées aux métiers de la petite distribution. Dans ce cadre, Amphora ASBL organise des activités de prévention du surendettement et gère la première épicerie sociale de Molenbeek-Saint-Jean.

8.7 La Porte Verte - Snijboontje

La Porte Verte s'efforce de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté au travers de six services:

- le Service Social propose une aide sociale diversifiée au niveau psychosocial, administratif, matériel, d'information et d'orientation;
- le Restaurant Social Snijboontje offre des repas équilibrés à prix raisonnable;
- le Centre Snijboontje Bis assure la distribution de colis alimentaires d'urgence (voir 11.2);
- le Centre Alpha apprend à des personnes peu ou pas scolarisées à lire et à écrire et donne des cours de français langue étrangère;
- l'École des Devoirs et le Centre d'Accueil extra-scolaire encadrent toute l'année des enfants âgés de 6 à 12 ans, habitant ou fréquentant les établissements scolaires primaires du quartier;
- la Crèche accueille les enfants de 0 à 3 ans.

Informations pratiques

- Rue Haeck, 44A
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/ 427.09.31
Fax : 02/428.68.45
- E-mail : porte.verte.groene.poort@scarlet.be
- Site Internet : www.porteverte-snijboontje.be

8.8 Solidarité Savoir

Solidarité Savoir est un service social généraliste qui propose entre autres une aide individuelle (accueil, écoute, soutien, orientation, accompagnement, aide administrative, etc.) en soutenant toutes les personnes qui le désirent, les conseillant et les orientant vers les services adéquats.

Dans le cadre de ses actions collectives et communautaires, l'association organise un réseau d'échanges de savoirs, une fête de quartier annuelle, ainsi que des sorties socioculturelles. Une permanence "décrochage scolaire" est aussi au service des familles et des jeunes.

Informations pratiques

- Permanences sociales:
lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 13h
lundi et jeudi de 14h à 16h
- Boulevard Léopold II, 100
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/513.54.66
Fax: 02/414.46.07
- E-mail: info@solidarite-savoir.be
- Site Internet: www.solidarite-savoir.be
- Agréé comme centre d'action sociale globale par la COCOF

Informations pratiques

- Permanences sociales:
- lundi et mardi de 9h à 11h
- mercredi et jeudi sur rendez-vous
- Rue des Quatre Vents, 67
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.56.50
- E-mail: caritas.molenbeek@base.be

8.9 Caritas Molenbeek

Caritas Molenbeek est un service social qui aide et conseille toutes les personnes de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il accueille, écoute, informe, aide et accompagne dans diverses démarches:

- soutien administratif dans plusieurs domaines tels que les allocations familiales, mutuelle, chômage, CPAS, énergie, pensions, assurances;
- aide juridique, guidance budgétaire, logements;
- aide dans la recherche de formation, cours d'alphabétisation et de langues;
- soutien dans la recherche d'emploi;
- régularisation, naturalisation et regroupement familial, etc.

Ce service apporte également une aide matérielle par l'octroi de colis alimentaire en partenariat avec le Snijboontje Bis. Il organise par ailleurs des permanences collectives dans le but d'informer, sensibiliser sur différents thèmes et débattre des questions que peuvent se poser les habitants du quartier. Toutes ces actions ont pour finalité d'autonomiser la population en fonction de ses besoins.

Informations pratiques

- Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Rue du Jardinier, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/414.08.52
- E-mail: dcrandstad@skynet.be
- Site Internet:
www.ldcbrussel.be/brusselse-lokaledienstencentra/randstad

8.10 Randstad

Randstad est un centre néerlandophone d'aide sociale actif dans le Molenbeek historique et à Koekelberg.

Des repas sont servis tous les jours ouvrables, à des prix démocratiques. Le public cible de Randstad est essentiellement composé de personnes du troisième âge qui sont demandeuses d'activités et de rencontres organisées par l'association.

L'association offre également de nombreux services: de l'aide administrative, conseils et informations en tout genre, des petits travaux de bricolage à domicile, de l'aide pour les commissions, services de coiffure, pédicure, manucure.

8.11 De Welvaartkapoen

De Welvaartkapoen est une association néerlandophone qui comporte de nombreux départements, dont notamment le centre local de services. Ce service offre de nombreuses possibilités : aide sociale, accès au restaurant social, livraison de repas à domicile, service de transports, aide administrative ou encore aquagym et gymnastique pour femmes et pour seniors.

L'association comprend également le service IBO qui accueille les enfants de 5 à 12 ans après l'école ou pendant les vacances. L'équipe du Welvaartkapoen aide les enfants, inscrits dans une école néerlandophone de Molenbeek-Saint-Jean, à faire leurs devoirs et organise des activités pour leur temps libre.

Informations pratiques

Centre local de services

- Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h
- Rue de l'École, 76
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.29.07
Fax: 02/410.57.52
- E-mail: ingrid.verhoeven@vvc.be
- Site Internet: www.vaartkapoen.be

Accueil des enfants

- En période scolaire: ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h30 et le mercredi de 7h à 8h30 et de 11h30 à 18h30
- Pendant les vacances scolaires: du lundi au vendredi de 8h à 18h30
- Rue des Quatre Vents, 58
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Rue Vandenboogaerde 93
1080 Molenbeek-Saint-Jean
- Informations au 02/414.29.07

8.12 Foyer VZW

Le Foyer est une association néerlandophone qui a développé de nombreuses initiatives et projets dans la région bruxelloise dans tous les domaines de l'intégration des populations d'origine étrangère.

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.74.95
Fax: 02/411.04.39
- E-mail: loredana.marchi@foyer.be
- Site Internet: www.foyer.be

8.13 Centre Régional d'Intégration Foyer

Informations pratiques

- Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
- Rue des Ateliers, 25
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.74.95 - 02/609.55.63
Fax: 02/411.04.39
- E-mail: info.wgj@foyer.be
- Site Internet: www.foyer.be
- Reconnu par la Communauté flamande pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le Centre Régional d'Intégration Foyer travaille autour de thèmes comme l'intégration des allochtones ou comment vivre la diversité dans la société avec entre autres un service Juridique et un service pour les Roms.

La **cellule enseignement** du centre développe des projets concernant le plurilinguisme et l'interculturalité dans l'enseignement et l'éducation. Le centre développe des méthodologies, des projets et des formations pour les enseignants, les élèves et leurs parents. Il offre également un soutien éducatif aux parents d'origine étrangère qui ont opté pour l'enseignement néerlandophone pour leurs enfants. La brochure "Vivace" est à disposition du public sur le site Internet.



8.14 Archipel – Welkom

Archipel – Welkom est un service néerlandophone de première ligne qui offre une aide sociale diversifiée : des informations et conseils en tout genre, du soutien administratif social et de l'assistance psychosociale, ainsi que de la médiation concernant des problématiques diverses comme la réglementation de séjour, la sécurité sociale, les affaires familiales et les difficultés scolaires. L'association a pour objectif de servir de lien entre les clients et les institutions publiques telles que la commune, le tribunal. . .

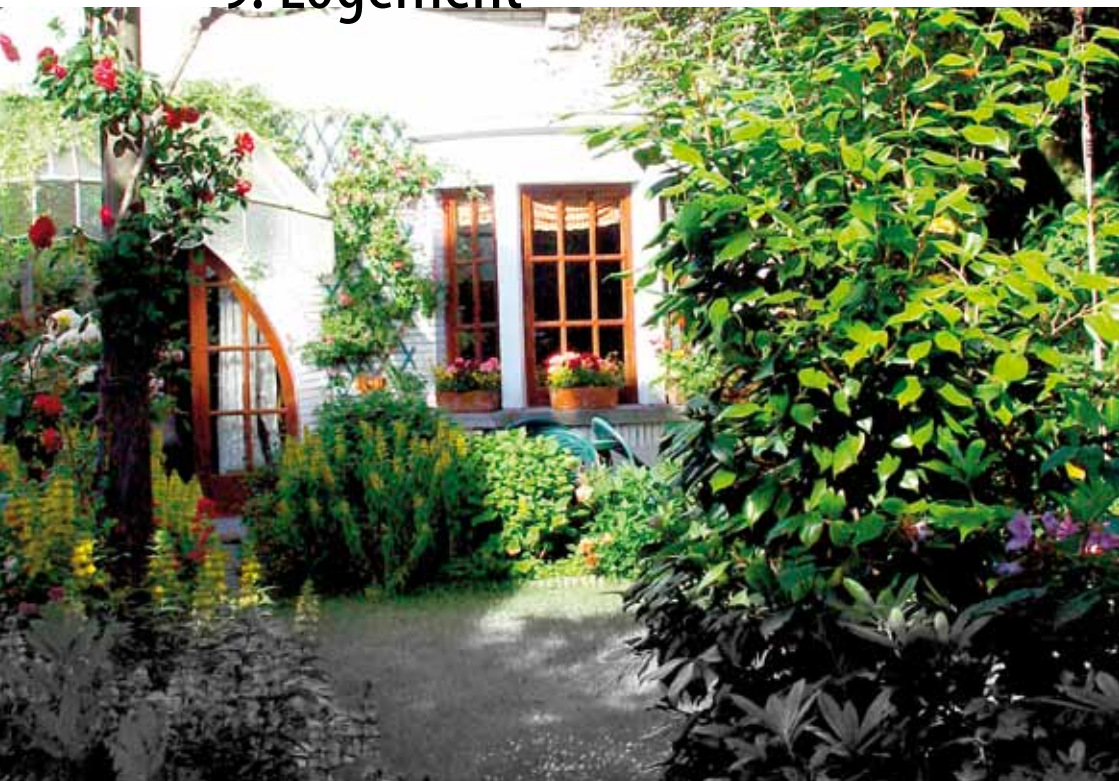
Archipel s'adresse aux minorités ethno-culturelles, principalement aux primo-arrivants. Les personnes sont accueillies dans différentes langues : français, néerlandais, anglais, turc, farci, italien, etc.

Informations pratiques

- Permanences:
 - lundi, mercredi et jeudi: de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h
 - mardi et vendredi: de 9h à 11h30
- Rue Mommaerts, 22
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.24.23
Fax: 02/414.16.97
- E-mail: jeannine.vanderwilt@foyer.be



9. Logement



9.1 Maison d'accueil "Le Relais"

Le Relais est un établissement du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean qui accueille et héberge temporairement des personnes rencontrant des difficultés liées au logement, comme par exemple une expulsion par voie judiciaire. La maison d'accueil a cependant un objectif plus large: elle tente d'aider les personnes à sortir de la problématique qui a engendré leurs difficultés liées au logement, s'occupe du relogement... Dans cette optique, toutes les personnes accueillies établissent avec un assistant social un projet personnel réaliste qui déterminera notamment la durée de leur séjour.

Le Relais est un bâtiment comprenant 32 chambres individuelles, doubles ou à mezzanine (trois à quatre personnes) toutes équipées d'un lavabo et d'une douche. Les chambres, que les résidents doivent entretenir eux-mêmes, garantissent intimité et autonomie. Un espace multimédia est également à la disposition des résidents.

Pour chaque admission, un réquisitoire (document de prise en charge des frais), établi par le CPAS de la commune où le demandeur est domicilié, est exigé. Les résidents participent aux frais de séjour dans la mesure de leurs moyens ; leur CPAS fixe leur quote-part. Le prix comprend le logement, les repas du matin, du midi et du soir, ainsi que quelques activités. Les résidents reçoivent chaque semaine de l'argent de poche dont le montant est déterminé par leur CPAS.

En outre, Le Relais gère également un logement de transit.

9.2 Cellule Logement

La cellule Logement du CPAS est un service de deuxième ligne qui a pour but de soutenir l'action de la commune et de la région bruxelloise contre l'insalubrité des logements. Elle entend aussi participer à la lutte contre les "marchands du sommeil".

Les usagers sont orientés et conseillés sur leur situation de logement: Code du Logement, contrats de bail, droits et obligations liés à leur statut de locataire.

En outre, il s'agit d'éviter que le CPAS ne se porte garant pour des habitations non-conformes.

En agissant sur le terrain, le CPAS entend également sensibiliser les propriétaires à la nécessité de louer des logements suffisamment décentes aux personnes démunies afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

9.3 Agence Immobilière Sociale - La MAIS ASBL

L'Agence Immobilière Sociale de Molenbeek, "La MAIS ASBL", gère des biens immobiliers privés qu'elle loue à titre social aux personnes à faibles revenus, dont des usagers du CPAS. Pour les candidats-locataires, l'association fonctionne avec un système de liste d'attente. Actuellement, compte tenu du nombre important des candidatures, les inscriptions sont clôturées jusqu'à nouvel ordre.

L'Agence Immobilière Sociale prend à charge l'entièreté de la gestion locative des biens (recherche des locataires, état des lieux, paiement systématique du loyer, bon entretien du bien, etc.) et conseille les propriétaires dans leurs travaux d'aménagement et pour des primes à la rénovation.

Informations pratiques

- Rue Vandenboogaerde, 64
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/421.32.80
Fax: 02/421.32.88
- Agréé et subventionné par la COCOM
(numéro d'agrément: MA 003)

Informations pratiques

- Uniquement sur rendez-vous par le biais du service social général
- Rue Vandenboogaerde, 66
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/421.32.81
Fax: 02/421.32.88

Informations pratiques

- Permanences logement sur rendez-vous uniquement
- Rue Tazieaux, 45
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.54.33 (excepté le vendredi)
Fax: 02/412.54.94
- E-mail : aismolenbeek@publilink.be
- Missions définies par l'arrêté ministériel du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 04/03/2009

9.4 Origine et Habitat : mode d'emploi

Informations pratiques

- Bâtiment AJJA
Rue Comte de Flandre, 15
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. général: 02/422.06.71
GSM: 0475/20.63.17
- E-mail: jcdupont@skynet.be
- Site Internet: <http://users.skynet.be/jcdupont>

“Origine et Habitat : mode d'emploi”, anciennement appelé PASSH (*Programme pour l'Amélioration de la Sécurité et la Salubrité de l'Habitat*) aide et conseille les locataires et propriétaires en matière de salubrité de l'habitat, prévention des accidents dus au monoxyde de carbone, humidité, problèmes de chauffage, fuite de gaz, etc. Un agent de prévention informe les personnes de manière individuelle ou collective lors de permanences ou de visites techniques à domicile.

9.5 SCRL “Le Logement Molenbeekois”

Informations pratiques

- Guichet d'accueil:
ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h
- Parvis Saint-Jean-Baptiste, 27
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/414.03.72
Fax: 02/414.02.63
- E-mail: lelogementmolenbeekois@llm.irisnet.be

La Société Coopérative à Responsabilité Limitée “Le Logement Molenbeekois” est une des sociétés immobilières de service public (S.I.S.P.) de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle gère un parc locatif constitué de plus de 3000 logements sociaux situés dans différents quartiers de la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Les missions du Logement Molenbeekois consistent à:

- procéder à la location des logements conformément aux règles fixées par la législation. Les personnes faisant appel à la société de logement social sont inscrites sur une liste d'attente fonctionnant avec des titres de priorité légaux;
- assumer la gestion technique du patrimoine : entretien des logements et de leurs équipements;
- veiller à l'extension et à l'amélioration du parc locatif (rénovation de logements), essentiellement au moyen des budgets régionaux affectés aux investissements immobiliers dans le secteur du logement social;
- développer un dispositif d'accompagnement social des usagers en partenariat avec des acteurs spécialisés, notamment avec le CPAS.

9.6 La Rue

L'ASBL La Rue est une association d'éducation permanente qui vise à favoriser la responsabilité et la participation active à la vie sociale, culturelle et politique des habitants dans le Vieux Molenbeek.

Elle agit de différentes manières:

- permanences et actions en matière de logement;
- conseil à la rénovation de logements privés;
- permanences accueil (relais vers d'autres services, associations);
- cours d'alphabétisation, école de devoirs, rattrapage scolaire (enfants et adolescents), ateliers créatifs, moments festifs;
- travail d'information et de sensibilisation, individuel et collectif, auprès des habitants, concernant une série de questions (gestion communale, qualité des logements et cadre de vie, environnement, ...): concertation et accompagnement dans des démarches d'action des habitants;
- gestion d'un jardin urbain mis à disposition des habitants à la rue.

Informations pratiques

- Permanence Logement: mercredi de 16h à 18h
- Permanence Conseil Rénovation: jeudi de 9h à 12h
- Permanence Accueil: lundi et jeudi de 13 h30 à 15h

Adresses des permanences:

- Rue Colonne, 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/411.58.34

Adresse de l'association:

- Rue Ransfort, 61
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.33.03
Fax: 02/410.59.98
- E-mail: la-rue@skynet.be

9.7 Maison de Quartier Bonnevie

La Maison de Quartier-ASBL Bonnevie a pour mission d'œuvrer en impliquant les habitants pour un quartier plus vivable. Elle l'effectue en développant un travail social intégré dans le quartier du centre de Molenbeek (quartier situé entre la chaussée de Gand, la rue Piers, le boulevard Léopold II et le canal).

L'équipe des travailleurs communautaires est à l'écoute des besoins des habitants du quartier et les tient informés des nouveaux contrats de quartier et/ou de tout autre projet relatif à l'aménagement de l'espace public du quartier.

Les permanences logement sont organisées pour informer les locataires de leurs droits et devoirs en matière locative, leur fournir des explications sur les baux de location, les informer en matière de problèmes d'insalubrité, les aider à s'inscrire dans les organismes qui offrent du logement à caractère social, les informer et dans certains cas assurer l'accompagnement dans le suivi d'une demande d'allocation de déménagement (ADIL).

Le Maison de Quartier offre également d'autres services dont:

- **le service Dépannage** qui assure des petits travaux de réparations chez les locataires à faibles revenus;
- **le service de prêt de matériel de rénovation** qui est destiné aux propriétaires et locataires résidant sur le territoire de Molenbeek.

Informations pratiques

- Permanences logement : les mardis de 14h à 18h et les jeudis de 9h à 12h, sur rendez-vous
- Service de prêt de matériel, sur rendez-vous: 0487/67.72.03
- Pour tous les autres services:
Rue Bonnevie, 40
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.76.31
Fax: 02/411.80.33
- E-mail: bonnevie@bonnevie40.be
- Site Internet: <http://bonnevie40.be>

10. Énergie



10.1 Cellule de Prévention en Énergie

La cellule de Prévention en Énergie du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean offre un accompagnement individuel en matière d'énergie aux usagers qui sont redirigés par le service social général ou par le service Gestion et Médiation de Dettes.

La cellule aide les bénéficiaires à comprendre leur consommation d'électricité, de gaz et d'eau, à la contrôler et à la diminuer. A cet effet, une analyse du comportement de consommation et de l'état du logement est réalisée.

Ce service propose également différents ateliers sur des thèmes comme la facture d'énergie et les astuces pour consommer moins. Ces ateliers sont accessibles à tous les Molenbeekois, mais également aux associations de Molenbeek.

De plus, la cellule de Prévention en Énergie organise deux fois par an, en collaboration avec différentes associations locales et régionales, la journée Énergie pour tous les habitants de la commune.

Informations pratiques

- Joignable par téléphone tous les jours ouvrables de 7h55 à 12h et de 12h30 à 16h45 (en juillet et en août de 7h à 14h)
- Rue des Ateliers, 19
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/563.45.43 ou 02/563.45.39

10.2 Le Crédit Énergie

Le Crédit Énergie, service mis en place par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, permet d'accéder à un prêt à taux très réduit pour réaliser des travaux économiseurs d'énergie dans son habitation. Ce service s'adresse à tous les citoyens et à toutes les personnes morales à finalité sociale de Molenbeek-Saint-Jean.

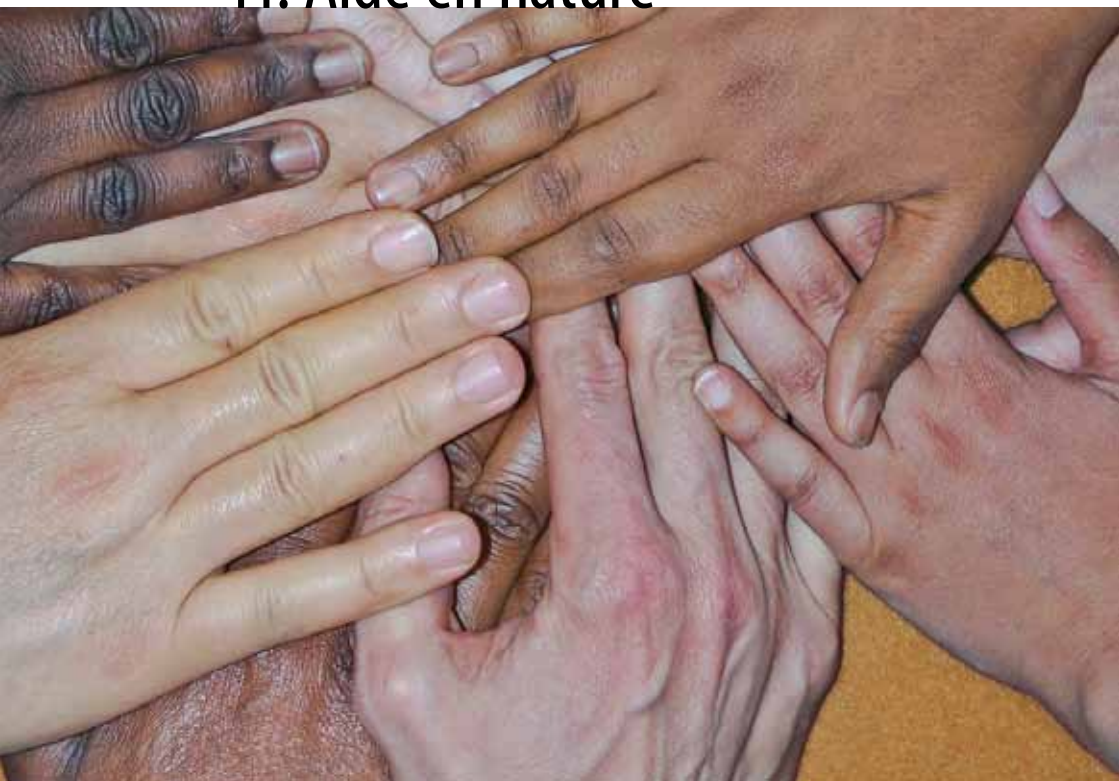
Chaque logement peut ainsi bénéficier d'une enveloppe de 10.000 euros maximum, cumulable avec les Primes régionales et communales. Pour le groupe cible des personnes les plus socialement vulnérables, le Crédit Énergie offre un accompagnement juridique, financier, technique et social.

Exemples d'interventions ciblées: audit, remplacement des anciennes chaudières et convecteurs; isolation du toit, des murs ou du sol; installations de vitrages et châssis performants ; placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat d'ambiance à horloge, etc.

Informations pratiques

- Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.18
- E-mail: creditenergie@publilink.be
- Créé dans le cadre du Fonds de Réduction du Coût Global de l'Énergie (FRCE)

11. Aide en nature



11.1 Déma-R-âges

Informations pratiques

- Rue Ferdinand Elbers, 20 (entrée à l'arrière)
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél.: 02/481.99.46
Fax: 02/468.12.30
- Showroom: ouvert le jeudi de 8h à 12h30
Rue de Gosselies, 8
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Déma-R-âges est un service du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean dont le premier objectif est de récupérer, à leur demande, le mobilier des personnes âgées qui entrent en maison de repos. Déma-R-âges s'occupe de vider le logement des personnes de leur mobilier, de le trier, de le réparer pour ensuite le mettre à disposition des usagers du CPAS.

Son deuxième objectif est de faciliter la vie des personnes âgées en effectuant des petits travaux et adaptations dans leur logement tels que le rabotage des portes, l'installation de barres d'appuis, la fixation de tapis... D'autre part, le service peut réaliser certaines petites adaptations chez les usagers du CPAS pour les aider à utiliser plus rationnellement l'énergie (eau-gaz-électricité).

11.2 Snijboontje

Du lundi au vendredi, le Restaurant Social Snijboontje offre, à bas prix, des menus équilibrés composés d'un potage, un plat principal, un dessert et une boisson (café, thé ou verre de lait). Le mardi après-midi, des animations sont organisées : fêtes d'anniversaire des usagers, chants, projection de vidéo... Le restaurant permet à des personnes isolées et à faibles revenus de se créer un réseau social.

Le Centre d'aide alimentaire Snijboontje Bis distribue, du lundi au vendredi, des colis alimentaires, notamment pour les personnes envoyées par le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean.

Informations pratiques

Le Restaurant Social Snijboontje

- Ouvert du lundi au vendredi de 11h45 à 13h30
Menu allant de 3,5 € à 5 € (en fonction des revenus)
- Rue d'Ostende, 2
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax : 02/410.85.27
- E-mail: snijboontje@skynet.be

Le Centre d'aide alimentaire Snijboontje Bis

- Distribution des colis du lundi au vendredi de 14h30 à 16h
- Permanences sociales:
lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h30
- Rue de Menin, 55
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. - Fax: 02/410.28.15
- E-mail: snijboontje.bis@skynet.be

11.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"

"Les Uns et les Autres" est à la fois un restaurant social ouvert à tous, une sandwicherie et un service traiteur. Il poursuit un triple objectif:

- l'insertion socioprofessionnelle de personnes engagées dans le cadre de l'article 60, §7 et du Programme de Transition Professionnelle, en tant que commis de salle et de cuisine, technicien de surface et assistant administratif ;
- une alimentation saine et accessible à tous, selon les revenus du client;
- la rencontre conviviale dans un espace qui mélange les publics du point de vue socioéconomique, culturel, générationnel, ...

Les menus se composent d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. L'eau est gratuite. Afin de satisfaire tous les clients, la viande servie est halal.

Informations pratiques

- Menu à €7,50 pour les travailleurs;
€3,80 pour les étudiants, demandeurs d'emploi, pensionnés et personnes engagées dans le cadre de l'article 60, §7 ; et €2,80 pour les demandeurs d'asiles, les personnes Omnio ou du CPAS.
Gratuit pour les enfants de 0 à 4 ans;
€1,80 pour ceux de 4 à 12 ans
(maximum 2 enfants par adulte payant)
- Service traiteur à la demande 7 jours sur 7
- Restaurant et sandwicherie ouverts du lundi au vendredi de 11h45 à 14h
- Rue du Comte de Flandre, 13
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/410.09.60
Fax: 02/410.92.14
- E-mail: lesunsetlesautres@skynet.be
- Site Internet: www.users.skynet.be/restosocial

11.4 Oxfam-Solidarité

Informations pratiques

Oxfam-Solidarité:

- Rue des Quatre Vents, 60
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/501.67.14
- E-mail: icl@oxfamsol.be
- Site Internet: www.oxfamsol.be/shops

Magasin Seconde main:

- **Oxfam-Solidarité Beekkant**
- Ouvert du lundi au samedi de 10h à 18h
- Rue Dubois-Thorn, 105
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/413.00.55

Comme son nom l'indique, Oxfam-Solidarité lutte pour la solidarité et l'égalité entre les peuples. Le secteur de seconde main occupe une place importante au sein de l'association. Ce secteur réalise, grâce à ses 40 magasins de seconde main en Belgique, des activités de récupération et de revalorisation de produits comme les vêtements, les livres, les bibelots, les meubles et l'informatique.

Les produits de seconde main permettent de consommer de façon durable en luttant contre la surconsommation et le gaspillage, et de façon solidaire en contribuant à financer des projets dans les pays en voie de développement. Par ailleurs, les activités de seconde main permettent à des personnes ou à des associations avec des moyens financiers limités de trouver dans les magasins d'Oxfam-Solidarité des produits de qualité à bas prix.



12. Conclusion

Le CPAS espère que, grâce à cette brochure, le lecteur arrivera à mieux s'orienter parmi l'offre sociale disponible à Molenbeek-Saint-Jean.

Comme expliqué précédemment, de nombreux services et associations qui ne sont pas mentionnés dans la brochure travaillent également activement à l'amélioration de la vie des citoyens de Molenbeek.

Index

Mots clés	Rubriques	Pages	
Activités socioculturelles	5.3	Centre de Rencontre Marie-José	29
	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.2	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	6.4	La Goutte d'Huile	34
	6.5	Notre Coin de Quartier	35
	7.14	JES	44
	8.1	Service Culture et Loisirs	46
	8.3	Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	47
	8.8	Solidarité Savoir	49
	8.10	Randstad	50
	8.11	De Welvaartkapoen	51
	8.13	Centre Régional d'Intégration Foyer	52
	Aide administrative	7.4	Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues
8.7		La Porte Verte - Snijboontje	49
8.8		Solidarité Savoir	49
8.9		Caritas Molenbeek	50
8.11		De Welvaartkapoen	51
8.14		Archipel - Welkom	53
Aide à domicile	5.2	Aide à Domicile	28
	7.5	A Vos Services	39
	8.10	Randstad	50
	11.1	Déma-R-âges	60
Aide à l'écriture	7.4	Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues	38
Aide financière du CPAS	3.1	Droit à l'intégration sociale	10
	3.2	Aide sociale équivalente	11
	3.4	Montants des aides	12
	3.5	Aides financières complémentaires	13
	3.6	Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS	13
	Aide psychosociale	4.3	D'Ici et d'Ailleurs
4.5		Le Pont	24
8.5		SAMPA	48
8.7		La Porte Verte - Snijboontje	49
8.8		Solidarité Savoir	49
8.9		Caritas Molenbeek	50
8.14		Archipel - Welkom	53
Aide sociale		8.7	La Porte Verte - Snijboontje
	8.8	Solidarité Savoir	49
	8.9	Caritas Molenbeek	50
	8.10	Randstad	50
	8.11	De Welvaartkapoen	51
	8.14	Archipel - Welkom	53
	9.5	S CRL "Le Logement Molenbeekois"	56
		+ Voir les services du CPAS sous "CPAS: services du CPAS"	

Mots clés		Rubriques	Pages
Article 60, S7	7.3	Cellule Article 60	37
Assistant social	2.3	Service social général	8
Carte médicale	4.1.1	Carte médicale	16
Classes vertes	6.2	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	8.1	Service Culture et Loisirs	46
Centre de vacances	6.2	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
Centres et maisons médicaux	4.2.1	Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2	La Médicale Avicenne	18
	4.2.3	Norman Bethune	18
	4.2.4	De Brug – La Passerelle	19
	4.2.5	Le Renfort	19
	4.2.6	Le Maritime	20
	4.2.7	Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8	Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9	Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.10	Dental Clinics	21
	4.2.11	Foyer – Centre de soins prénatals	22
	4.2.12	Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22
	4.2.13	Centre dentaire du Karreveld	22
	4.2.14	Médinuit	23
Consultations pour enfants	4.7	Office de la Naissance et de l'Enfance	25
Consultations prénatales	4.2.11	Foyer - Centre de soins prénatals	22
	4.7	Office de la Naissance et de l'Enfance	25
Contraception	4.6	Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
Cours de français ou d'alphabétisation	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	7.4	Bureau d'Aide à l'écriture et aux Langues	38
	7.8	Molenbeek Formation	41
	7.11	Lire et Ecrire	42
	7.15	Le Piment	45
	8.7	La Porte Verte - Snijboontje	49
	9.6	La Rue	57
CPAS: aide financière	3.1	Droit à l'intégration sociale	10
	3.2	Aide sociale équivalente	11
	3.4	Montants des aides	12
	3.5	Aides financières complémentaires	13
	3.6	Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS	13
	CPAS: composition du conseil	2.2	Le Conseil de l'Action Sociale
CPAS: fonctionnement	2.2	Le Conseil de l'Action Sociale	7

Index

Mots clés		Rubriques	Pages
	3.3	Trajet d'intégration sociale	12
CPAS: qu'est-ce qu'un CPAS ?	2.1	Missions	6
CPAS: services du CPAS	2.3	Service social général	8
	2.4	Service ombuds	9
	3.7	Gestion et Médiation de Dettes	14
	4.1.1	Carte médicale	16
	4.1.2	Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux	17
	5.1	Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	26
	5.2	Aide à Domicile	28
	5.3	Centre de Rencontre Marie-José	29
	5.4	Maisons Kangourou	30
	7.1	Cellule Études et Formations	36
	7.2	Cellule Emploi	37
	7.3	Cellule Article 60	37
	7.4	Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues	38
	8.1	Service Culture et Loisirs	46
	8.2	Espaces informatiques	47
	9.1	Maison d'accueil "Le Relais"	54
	9.2	Cellule Logement	55
	10.1	Cellule de Prévention en Énergie	58
	10.2	Le Crédit Énergie	59
Dentistes	4.2.2	La Médicale Avicenne	18
	4.2.3	Norman Bethune	18
	4.2.4	De Brug - La Passerelle	19
	4.2.6	Le Maritime	20
	4.2.7	Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8	Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9	Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.10	Dental Clinics	21
	4.2.12	Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22
	4.2.13	Centre dentaire du Karreveld	22
Dettes	3.7	Gestion et Médiation de Dettes	14
	8.6	Amphora ASBL	48
	8.9	Caritas Molenbeek	50
Drogues	4.4	Antenne du projet LAMA	24
	4.5	Le Pont	24
Ecole des devoirs	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.4	La Goutte d'Huile	34
	6.5	Notre Coin de Quartier	35
	9.6	La Rue	57
Ecriture	7.4	Bureau d'Aide à l'écriture et aux Langues	38
Emploi	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32

Mots clés	Rubriques	Pages
	6.6 Le Centre de Formation Foyer	35
	6.7 T-Impact	35
	7.2 Cellule Emploi	37
	7.3 Cellule Article 60	37
	7.5 A Vos Services	39
	7.6 Greenworks	39
	7.7 Mission Locale de Molenbeek	40
	7.9 Agence Locale pour l'Emploi	41
	7.10 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	42
	7.14 JES	44
	7.15 Le Piment	45
	7.16 Antenne Actiris	45
	8.5 SAMPA	48
	8.6 Amphora ASBL	48
	8.9 Caritas Molenbeek	50
	11.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"	61
Endettement	3.7 Gestion et Médiation de dettes	14
	8.6 Amphora ASBL	48
	8.9 Caritas Molenbeek	50
Énergie	10.1 Cellule de Prévention en Énergie	58
	10.2 Le Crédit Énergie	59
	11.1 Déma-R-âges	60
Enfants	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
	4.7 Office de la Naissance et de l'Enfance	25
	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.2 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	6.3 L'Oranger	34
	6.4 La Goutte d'Huile	34
	6.5 Notre Coin de Quartier	35
	8.1 Service Culture et Loisirs	46
	8.4 Molenbeek-CLES-Sport	48
	8.7 La Porte Verte - Snijboontje	49
	8.11 De Welvaartkapoen	51
	8.13 Centre Régional d'Intégration Foyer	52
Entreprises: création d'entreprises	7.10 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	42
Etrangers: intégration	4.3 D'ici et d'Ailleurs	23
	7.11 Lire et Ecrire	42
	8.5 SAMPA	48
	8.8 Solidarité Savoir	49
	8.12 Foyer VZW	51
	8.13 Centre Régional d'Intégration Foyer	52
	8.14 Archipel - Welkom	53
Femmes	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
	4.7 Office de la Naissance et de l'Enfance	25

Index

Mots clés		Rubriques	Pages
	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	8.11	De Welvaartkapoen	51
	9.6	La Rue	57
Formations	4.4	Antenne du projet LAMA	24
	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.6	Le Centre de Formation Foyer	35
	7.1	Cellule Études et Formations	36
	7.6	Greenworks	39
	7.7	Mission Locale de Molenbeek	40
	7.8	Molenbeek Formation	41
	7.10	Guichet d'Économie Locale de Molenbeek	42
	7.11	Lire et Ecrire	42
	7.12	Centre de Formation Bonnevie	43
	7.13	Formation Insertion Jeunes	43
	7.14	JES	44
	7.15	Le Piment	45
	8.2	Espaces Informatiques	47
	8.7	La Porte Verte - Snijboontje	49
	8.9	Caritas Molenbeek	50
	8.13	Centre Régional d'Intégration Foyer	52
	11.3	Restaurant "Les Uns et les Autres"	61
Frais médicaux	4.1.1	Carte médicale	16
	4.1.2	Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux	17
Gynécologie	4.2.7	Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8	Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.11	Foyer - Centre de soins prénatals	22
	4.6	Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
Homes pour personnes âgées	5.1	Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	26
	5.5	Infor-Homes et Home-Info	31
Illégaux	4.1.2	Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux	17
Informatique	6.6	Le Centre de Formation Foyer	35
	7.12	Formation Insertion Jeunes	42
	7.14	Le Piment	44
	8.1	Service Culture et Loisirs	46
	8.2	Espaces informatiques	47
	11.4	Oxfam-Solidarité	67
Jeunes	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.2	Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	6.3	L'Oranger	34
	6.4	La Goutte d'Huile	34
	6.5	Notre Coin de Quartier	35
	6.6	Le Centre de Formation Foyer	35
	6.7	T-Impact	35
	7.13	Formation Insertion Jeunes	43

Mots clés	Rubriques	Pages
	7.14 JES	44
	8.1 Service Culture et Loisirs	46
	8.4 Molenbeek-CLES-Sport	48
	8.13 Centre Régional d'Intégration Foyer	52
Kinésithérapeutes	4.2.1 Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2 La Médicale Avicenne	18
	4.2.3 Norman Bethune	18
	4.2.4 De Brug – La Passerelle	19
	4.2.6 Le Maritime	20
	4.2.8 Centre médical "Delaunoy"	21
Logement	5.4 Maison Kangourou	30
	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	9.1 Maison d'accueil "Le Relais"	54
	9.2 Cellule Logement	55
	9.3 Agence Immobilière Sociale - La MAIS ASBL	55
	9.4 Origine et Habitat : mode d'emploi	56
	9.5 SCRL "Le Logement Molenbeekois"	56
Logopédie	4.3 D'Ici et d'Ailleurs	23
Lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté	4.5 Le Pont	24
	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.2 Centre de vacances et de Classes vertes "la CLES des Ardennes"	33
	6.4 La Goutte d'Huile	34
	6.5 Notre Coin de Quartier	35
	8.4 Molenbeek-CLES-Sport	48
	8.5 SAMPA	48
	8.7 La Porte Verte - Snijboontje	49
Maison d'accueil	9.1 Maison d'accueil "Le Relais"	54
Maisons de quartier	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	9.7 Maison de Quartier Bonnevie	57
Maisons de repos	5.1 Maison de repos et de soins "Résidence Arcadia"	26
	5.5 Infor-Homes et Home-Info	31
Maisons et centres médicaux	4.2.1 Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2 La Médicale Avicenne	18
	4.2.3 Norman Bethune	18
	4.2.4 De Brug – La Passerelle	19
	4.2.5 Le Renfort	19
	4.2.6 Le Maritime	20
	4.2.7 Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8 Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9 Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.10 Dental Clinics	21
	4.2.11 Foyer – Centre de soins prénatals	22
	4.2.12 Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22

Index

Mots clés	Rubriques	Pages
	4.2.13 Centre dentaire du Karreveld	22
	4.2.14 Médinuit	23
Médecins	4.2.1 Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2 La Médicale Avicenne	18
	4.2.3 Norman Bethune	18
	4.2.4 De Brug – La Passerelle	19
	4.2.5 Le Renfort	19
	4.2.6 Le Maritime	20
	4.2.7 Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8 Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9 Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.11 Foyer – Centre de soins prénatals	22
	4.2.12 Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22
	4.2.13 Centre dentaire du Karreveld	22
	4.2.14 Médinuit	23
	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
Médiation: service ombuds	2.4 Service ombuds	9
Mise à l'emploi	6.1 ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.6 Le Centre de Formation Foyer	35
	6.7 T-Impact	35
	7.2 Cellule Emploi	37
	7.3 Cellule Article 60	37
	7.5 A Vos Services	39
	7.6 Greenworks	39
	7.7 Mission Locale de Molenbeek	40
	7.9 Agence Locale pour l'Emploi	41
	7.10 Guichet d'Economie Locale de Molenbeek	42
	7.14 JES	44
	7.15 Le Piment	45
	7.16 Antenne Actiris	45
	8.5 SAMPA	48
	8.6 Amphora ASBL	48
	8.9 Caritas Molenbeek	50
	11.3 Restaurant "Les Uns et les Autres"	61
Ombuds	2.4 Service ombuds	9
Parents	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
	4.7 Office de la Naissance et de l'Enfance	25
	6.3 L'Oranger	34
	8.13 Centre Régional d'Intégration Foyer	52
Plaintes	2.4 Service ombuds	9
	3.6 Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS	13
Planning familial	4.6 Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24
Primo-Arrivants	8.5 SAMPA	48

Mots clés		Rubriques	Pages
Rencontre de personnes âgées	8.14	Archipel - Welkom	53
	5.3	Centre de Rencontre Marie-José	29
	8.10	Randstad	50
Repas	5.2	Aide à Domicile	28
	5.3	Centre de Rencontre Marie-José	29
	7.5	A Vos Services	39
	8.10	Randstad	50
	8.11	De Welvaartkapoen	51
	11.2	Snijboontje	61
	11.3	Restaurant "Les Uns et les Autres"	61
Santé mentale	4.3	D'Ici et d'Ailleurs	23
Seconde main	11.4	Oxfam-Solidarité	62
Service social	2.3	Service social général	8
	3.6	Procédure de demande d'aide (financière) auprès du CPAS	13
	8.7	La Porte Verte - Snijboontje	49
	8.8	Solidarité Savoir	49
	8.9	Caritas Molenbeek	50
	8.10	Randstad	50
	8.11	De Welvaartkapoen	51
	8.14	Archipel - Welkom	53
Soins médicaux	4.1.1	Carte médicale	16
	4.1.2	Aide médicale urgente au bénéfice des illégaux	17
	4.2.1	Maison médicale du Vieux Molenbeek	18
	4.2.2	La Médicale Avicenne	18
	4.2.3	Norman Bethune	18
	4.2.4	De Brug – La Passerelle	19
	4.2.5	Le Renfort	19
	4.2.6	Le Maritime	20
	4.2.7	Centre médical "Fulton"	20
	4.2.8	Centre médical "Delaunoy"	21
	4.2.9	Centre médical de Molenbeek	21
	4.2.10	Dental Clinics	21
	4.2.11	Foyer – Centre de soins prénatals	22
	4.2.12	Cabinet médico-dentaire de Ribaucourt	22
4.2.13	Centre dentaire du Karreveld	22	
4.2.14	Médinuit	23	
4.6	Planning familial ROSA des Femmes Prévoyantes Socialistes	24	
Soutien scolaire	6.1	ASBL Lutte contre l'Exclusion Sociale - Maisons de Quartier	32
	6.4	La Goutte d'Huile	34
	6.5	Notre Coin de Quartier	35
	9.6	La Rue	57
Sport	8.1	Service Culture et Loisirs	46
	8.4	Molenbeek-CLES-Sport	48
	8.11	De Welvaartkapoen	51

Index

Mots clés	Rubriques	Pages
Toxicomanie: soutien	4.4 Antenne du projet LAMA	24
	4.5 Le Pont	24

Glossaire:

ALE:	Agence locale pour l'Emploi
AMO:	Aide en milieu ouvert
AMU:	Aide médicale urgente
ASBL:	Association sans but lucratif
BAEL:	Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues
CLES:	Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale
COCOF:	Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale
COCOM:	Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale
CPAS:	Centre Public d'Action Sociale
CV:	Curriculum Vitae
FLE:	Français langue étrangère
INAMI:	Institut national d'assurance maladie-invalidité
ONE:	Office de la Naissance et de l'Enfance
O.R.L.:	Oto-Rhino-Laryngologie
SAMPA:	Service d'Aide aux Molenbeekois Primo-Arrivants
SCRL:	Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Coordonnées générales du CPAS:

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.11 - Fax: 02/412.53.53

E-mail: cpas.ocmw.1080@molenbeek.irisnet.be
Site internet: <http://www.cpas-molenbeek.be>



Coordonnées générales du CPAS:
Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14
1080 Molenbeek-Saint-Jean
Tél. : 02/412.53.11 - Fax: 02/412.53.53

E-mail: cpas.ocmw.1080@molenbeek.irisnet.be
Site internet: <http://www.cpas-molenbeek.be>

Editeur responsable:
Christian MAGERUS
Président du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean

Brochure éditée en janvier 2012 (3e édition)

Édition Originale : 2006